

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



AGGLO
FRIBOURG · FREIBURG



Sommaire

1 GÉNÉRALITÉS.....	1
1.1 Fonctionnement interne.....	1
1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil.....	2
1.3 Contrats et conventions.....	4
1.4 Préavis.....	10
1.5 Personnel.....	10
1.6 Communication.....	12
2 DICASTÈRES	14
2.1 Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité	14
2.2 Dicastère des promotions.....	28
2.3 Dicastère des finances et des ressources humaines	46
3 DIVERS.....	47
4 INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	48
ANNEXE - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL 2018.....	49

Glossaire

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
Assises	Assises de la culture de la région fribourgeoise (2012-2014)
B+R	Places de stationnement B+R (Bike and Ride) pour vélos permettant la poursuite d'un trajet en transport public
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
canton	canton de Fribourg (territoire)
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CORODIS	Commission Romande de Diffusion des Spectacles
CRID	Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné
CrT	communautés régionales de transport
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg
EcoTerr	Etude d'économie territoriale sur les zones d'activités de l'agglomération fribourgeoise
EPT	équivalent plein temps
EspaceSuisse	Association suisse pour l'aménagement national
Etat de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)
Fondation cma	Fondation cma, fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
FTR	Fribourg Tourisme et Région
IFF	installation-s à forte fréquentation
Innoreg FR	association des régions fribourgeoise pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) au niveau régional.
LAC	loi sur les affaires culturelles (RSF 480.1) de l'Etat de Fribourg
LAgg	loi cantonale sur les agglomérations
LAT	loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)

LATeC	loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RSF 710.1) de l'Etat de Fribourg
LR	loi sur les routes (RSF 741.1) de l'Etat de Fribourg
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
Mobul	Association de communes Mobul
NPR	Nouvelle Politique Régionale
OFS	Office fédéral de la statistique
P+R	parkings d'échange (pour véhicules) P+R, promus par l'Agglomération de Fribourg, bénéficiant d'un tarif préférentiel à condition de poursuivre un trajet en transport public
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PAD	plan-s d'aménagement de détail
PAL	plan-s d'aménagement local/-aux
PDCant	Plan directeur cantonal
PDR	Plan directeur régional
RCS	Région capitale suisse
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
RTr	règlement d'exécution de la loi sur les transports (RSF 780.11) de l'Etat de Fribourg
SCH	association Sélection Suisse en Avignon
Sitecof	Sitecof, site cartographique de l'Agglomération de Fribourg
SSA	Société Suisse des Auteurs
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
SyZACT	système informatique de gestion des zones d'activités
TP	transport-s public-s
TPF	Transport public fribourgeois Holding (TPF) SA
TransAgglo	TransAgglo, axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise
VLS	vélos en libre-service, station de vélos en libre-service, système de vélos en libre-service

Rapport d'activités du Comité d'agglomération 2020

Conformément aux *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)* adoptés le 1^{er} juin 2008 et révisés par le *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* le 13 septembre 2018¹, le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* élabore un rapport sur les activités de l'année écoulée. Il remet ce rapport pour information au *Conseil* lors de l'approbation des comptes de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération).

1 Généralités

1.1 Fonctionnement interne

o Comité et dicastères

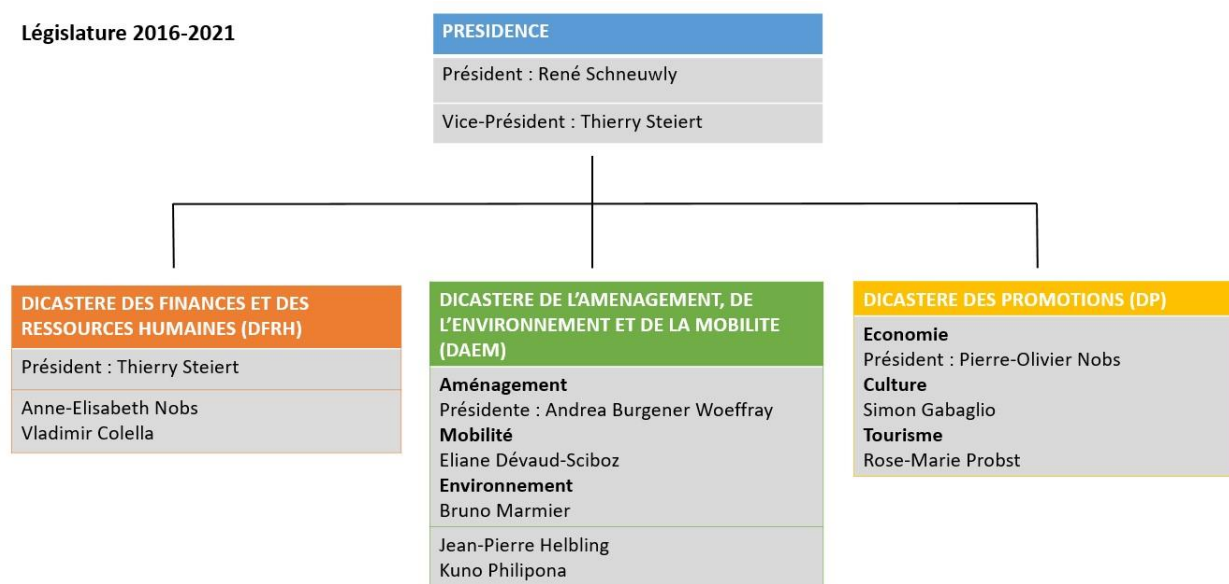
En règle générale, le *Comité* se réunit tous les 15 jours en séance ordinaire. Tous les objets sont préalablement préparés en séance de dicastère avant d'être avalisés par décision collégiale du *Comité*. En 2020, le *Comité* a tenu 19 séances ordinaires, dont deux ont eu lieu à distance en raison de la situation sanitaire (Covid-19).

Le *Comité* se compose de MM. René Schneuwly (Président, Granges-Paccot) et Thierry Steiert (Vice-président, Fribourg), de Mmes Andrea Burgener Woeffray (Fribourg), Eliane Dévaud-Sciboz (Avry), Anne-Elisabeth Nobs (Corminboeuf), Rose-Marie Probst (Belfaux) et Suzanne Schwegler (Givisiez), ainsi que MM. Simon Gabaglio (Matran), Jean-Pierre Helbling (Marly), Bruno Marmier (Villars-sur-Glâne), Pierre-Olivier Nobs (Fribourg) et Kuno Philipona (Düdingen). Mme Schwegler a démissionné le 11 mars 2020 et a été remplacée par M. Vladimir Colella le 2 juillet 2020, pour représenter la commune de Givisiez.

La composition des dicastères a évolué suite aux changements intervenus au sein du *Comité* depuis le début de la législature. Elle était la suivante dans le courant de l'année 2020 :

- *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)* : Mmes Burgener Woeffray (Présidente, Responsable aménagement) et Dévaud-Sciboz (Responsable mobilité), ainsi que MM. Helbling, Marmier (Responsable environnement/énergie) et Philipona.
- *Dicastère des promotions (ci-après DP)* : Mme Probst (Responsable tourisme) ainsi que MM. Gabaglio (Responsable culture, depuis mi-mars 2020) et Nobs (Président, Responsable économie).
- *Dicastère des finances et des ressources humaines (ci-après DF&RH)* : Mme Nobs ainsi que MM. Colella (depuis juillet 2020), Steiert (Président).

¹ Article 16 alinéa 1 lettre e : [le Conseil] décide du budget et approuve les comptes ainsi que le rapport d'activités du Comité d'agglomération.



O Organes de préavis

Dans le cadre de ses activités, le *Comité* peut s'appuyer sur l'expertise d'organes de préavis, la *Commission d'aménagement régional et de mobilité (ci-après CARM)* et la *Commission culturelle (ci-après CCult)*, dans leur domaine de compétence respectif.

La *CCult*, composée de treize membres élus par le *Conseil* sur proposition du *Comité*, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis au *DP* qui étudie leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communique sa position au *Comité*. La présidence de la *CCult* est statutairement attribuée à un membre du *Comité*. En l'occurrence, durant l'année 2020, il s'agissait de Mme Schwegler, puis de M. Gabaglio, qui peut s'appuyer sur l'expertise d'une majorité de membres issus du milieu culturel pour juger de la qualité des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention. En plus de sa traditionnelle activité de préavis, la *CCult* a participé, avec l'appui de l'administration, à l'élaboration d'une directive visant à codifier les pratiques établies en matière d'octroi de subventions. Cette dernière est entrée en vigueur début 2020.

La *CARM* est, quant à elle, composée de délégués politiques et techniques des *communes membres de l'Agglomération (ci-après communes membres)*. Les communes désignent librement leurs représentants, mais seuls les représentants politiques ont formellement le droit de vote. La *CARM* constitue une plateforme d'échange privilégiée pour toutes les thématiques d'intérêt régional liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement. Elle est présidée par M. Jean-Marc Boéchat (Marly) et vice-présidée par M. Nobs (Fribourg). Les membres de la *CARM* ont été régulièrement informés des principaux dossiers menés par l'*Agglomération*, notamment en ce qui concerne le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération (ci-après PA4)*, le développement du réseau de bus ou encore d'autres thématiques actuelles. Plusieurs présentations d'intérêt régional, avec des intervenants extérieurs, ont également été organisées dans ce cadre.

1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil

O Messages du Comité

Le *Comité* valide, avant chaque séance plénière du législatif de l'*Agglomération*, les messages qu'il entend soumettre à ce dernier. Sept messages ont ainsi été présentés au *Conseil* en 2020. Ils sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération* (www.agglo-fr.ch). Sur décision du Bureau du Conseil, la séance initialement prévue au mois de décembre a été reportée en raison de la crise sanitaire. Les messages correspondants ont ainsi été reportés au début de l'année 2021.

Séance du Conseil d'agglomération du 25 juin 2020

- Message n°36 en vue du subventionnement de la mesure 23.02 « aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains »,
- Message n°37 en vue de l'approbation des comptes 2019 de l'Agglomération de Fribourg.

Séance du Conseil d'agglomération du 8 octobre 2020

- Message n°40 concernant le subventionnement de la mesure 11.14 « extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et Givisiez halte ferroviaire » du PA2,
- Message n°41 concernant le subventionnement de la mesure 3M.03.08 « compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques » du PA3,
- Message n°42 concernant le subventionnement de la mesure 3M.07.13 « création de 3'000 places de parc pour vélos » du PA3,
- Message n°43 en vue de l'adoption du budget 2021 de l'Agglomération de Fribourg ,
- Message n°44 concernant l'autorisation de mise en consultation publique du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4).

○ Réponses du Comité aux interventions parlementaires

Les interventions parlementaires peuvent prendre la forme d'une motion, d'un postulat ou d'une question. Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, le *Comité* dispose en règle générale d'un an, à partir de la date de transmission d'une intervention parlementaire, pour y répondre. En 2020, le *Comité* en a traité sept. Toutes ces réponses sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération*.

Séance du Conseil d'agglomération du 25 juin 2020

- Réponse au postulat n° 9 (Post_Leg2016-2021_2018_009) concernant une politique de la logistique urbaine pour l'Agglomération de Fribourg ;
- Réponse au postulat n° 13 (Post_Leg2016-2021_2018_013) relatif à une commission de l'horaire des transports publics de l'agglomération fribourgeoise ;
- Réponse à la question n° 20 (Quest_Leg 2016-2021_2019_020) relative à la réservation de terrain sur la commune de Givisiez par le SPC ;
- Réponse à la question n° 22 (Quest_Leg 2016-2021_2019_022) concernant l'usage des pesticides sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise ;
- Réponse à la question n° 23 (Quest_Leg2016-2021_2020_023) concernant le soutien aux manifestations et institutions culturelles suite à la pandémie COVID-19 ;
- Réponse au postulat n° 35 (Post_Leg 2011-2016_2016_035) concernant la planification et la mise en œuvre d'une stratégie efficace visant à respecter et améliorer de manière durable des conditions-cadres économiques à l'intérieur de l'agglomération.

Séance du Conseil d'agglomération du 8 octobre 2020

- Réponse à la question n° 26 (Quest_Leg 2016-2021_2020_026) concernant la ligne 7.

○ Transmission des interventions parlementaires

Dans le courant de l'année écoulée, le *Comité* a en outre pris position sur deux interventions parlementaires.

Séance du Conseil d'agglomération du 25 juin 2020

- Transmission du postulat n° 21 (Post_Leg2016-2021_2019_021) demandant une politique de protection de l'environnement à la hauteur des enjeux actuels ;
- Transmission du postulat n° 24 (Post_Leg2016-2021_2020_024) relatif au calcul du coût de mesures en faveur d'un développement substantiel des transports publics de l'agglomération fribourgeoise et de leur attractivité pour les usagers.

Les interventions précitées ont été transmises par le législatif. Elles feront l'objet de réponses circonstanciées de la part de l'exécutif, en principe dans le délai légal d'une année.

O Réflexion institutionnelle du Comité

Le *Comité* a donné suite à la question n° 6 demandant la position et la stratégie de ce dernier sur l'avenir de l'*Agglomération* en cas de fusion du Grand Fribourg (article 4 alinéa 1 du *Règlement du Conseil*) [Quest_Leg 2016-2021_2017_006] et a entamé un cycle de réflexion institutionnelle relatif à la structure ainsi qu'aux tâches futures de l'*Agglomération*. Débutée dès le début de l'année 2019 avec le soutien d'un bureau spécialisé, cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de fusion engagé par les communes du centre cantonal et de l'extension du périmètre de l'institution. La Confédération a en effet constaté que le périmètre fonctionnel de l'*Agglomération* s'étend sur plus de 30 communes et que son étendue actuelle ne lui permet pas d'appréhender pleinement les problématiques territoriales auxquelles elle est confrontée. Dans le courant de l'année 2020, un atelier a été organisé avec l'intégralité du *Comité*.

La *loi cantonale sur les agglomérations (ci-après LAgg)* a fait l'objet d'une révision totale. Son adoption par le Grand Conseil le 21 août 2020 rend largement caduque les réflexions opérées jusqu'ici. Ce texte, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, est frappé d'un recours déposé par six *communes membres*, notamment pour violation du droit d'être entendu. La décision du Tribunal fédéral est attendue dans le courant de l'année 2020.

La *LAgg* révisée impose une transition entre l'*Agglomération* dans sa forme actuelle vers une association de communes dans un délai maximal de quatre ans. Dans l'intervalle, l'*Agglomération* maintient l'intégralité de ses activités. Le *Comité* entend mettre ce temps à profit et poursuivre ses réflexions en vue d'apporter sa contribution à la future association de communes dont le périmètre exact et les tâches doivent encore être déterminés.

1.3 Contrats et conventions

Domaine touristique

O Contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région

La collaboration entre l'*Agglomération* et *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)* repose sur un contrat de prestations par lequel les activités de promotion touristique ont été externalisées et confiées à cette organisation à compter de 2009. Le contrat de prestation a été renouvelé dès le 1^{er} janvier 2017 pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 2021.

Domaine de la culture

O Convention tripartite sur les Assises de la culture

Le *Comité* soutient les projets des associations culturelles professionnelles sur son territoire, en fonction des critères définis dans sa réglementation et selon la répartition des tâches dictée par la loi sur les affaires culturelles (LAC) du 24 mai 1991. Le *Comité* entend poursuivre sa mission en privilégiant une collaboration et une concertation accrues entre les différents organes régionaux de promotion culturelle. Un comité de pilotage régional, issu du processus initié dans le cadre des *Assises de la culture (ci-après Assises)*, veille à optimiser les ressources actuelles afin de répondre aux attentes

des acteurs culturels, tout en offrant à la population fribourgeoise une offre culturelle attractive et accessible.

Dans le but de mettre en œuvre les conclusions du rapport « Culture 2030 », dont le *Comité* avait pris acte avec réserves en 2015, le comité de pilotage a établi une feuille de route communiquée aux différentes collectivités publiques en charge du subventionnement culturel. Sur la base d'une analyse effectuée en 2019, le *Comité* n'a pas souscrit à l'intégralité des propositions formulées, mais a priorisé certains dossiers qui devraient permettre de systématiser la collaboration entre les acteurs publics du subventionnement et de prioriser les projets communs à mettre sur pied en matière de promotion culturelle régionale. Les résultats de cette analyse ont été communiqués au comité de pilotage des *Assises* au début de l'année 2020.

O Convention annuelle avec Caritas Fribourg pour la CarteCulture

Le *Comité* finance la CarteCulture depuis 2011, dans le cadre d'une convention renégociée chaque année avec Caritas Fribourg. La CarteCulture est nominative et donne accès à une offre culturelle, sportive et de formation à prix réduit (rabais de 30 à 70 %, selon les partenaires). Cette carte annuelle est gratuite. Son obtention est conditionnée



au lieu de domicile des personnes disposant de revenus modestes ou au bénéficiaire de prestations de l'aide sociale, ainsi qu'aux familles monoparentales en situation financière précaire.

En 2020, le *Comité* a confirmé son soutien en faveur du développement de ce vecteur d'accessibilité de l'offre culturelle. Soucieux d'une allocation judicieuse des ressources, il a plafonné, depuis 2017, sa participation financière annuelle à un montant de CHF 15'000.

Les projets de développement de la CarteCulture en 2020 ont subi un net ralentissement en raison de la situation sanitaire qui a largement péjoré l'offre culturelle. En revanche, d'importants efforts ont été maintenus par Caritas Fribourg afin d'informer les adhérents et les personnes intéressées, souvent confrontés à de graves difficultés économiques, des activités encore disponibles selon les décisions des autorités.

Au regard de cette période empreinte d'incertitudes, il n'est donc pas étonnant de constater que le nombre de cartes distribuées en 2020 a connu une diminution, passant de 833 unités en 2019 à 708 en 2020 dans le périmètre de l'*agglomération*, soit une baisse de 125 unités (15 %). En revanche, la paupérisation d'une frange de la population fribourgeoise en temps de crise ne fait que révéler la pertinence de la CarteCulture, qui promeut une offre culturelle et de divertissement accessible aux personnes les plus démunies.

Plus d'informations sur www.carteculture.ch.

O Soutien aux activités de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles

Le *Comité* a confirmé en 2020 son soutien aux activités de la *Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles* (ci-après *Fondation cma*). Cette dernière apporte un encadrement spécifique aux artistes professionnels romands dans le domaine des musiques actuelles. La contribution de l'*Agglomération*, membre de la *Fondation cma*, vise à encourager les initiatives de cette structure, qui s'est fixé comme objectifs principaux de conseiller et de soutenir les acteurs culturels romands, de promouvoir leur travail, de leur permettre d'accéder à un programme spécifique de formations ainsi que de diffuser leurs créations musicales en Suisse et à l'international. Cette allocation financière n'est pas assimilée à une subvention culturelle. Il s'agit d'une cotisation annuelle.



En raison de la pandémie qui a frappé durement les milieux culturels romands en 2020, la *Fondation cma* s'est engagée afin de tisser un réseau de solidarité fédérateur

permettant aux différents acteurs d'avoir accès, en temps réel, aux dernières informations pratiques des organes de promotion culturelle et aux services des collectivités locales dédiés. La plateforme de la *Fondation cma* permet ainsi aux artistes et aux structures dans le besoin de prendre connaissance des mesures d'aides mises en place par la Confédération et les cantons.

La *Fondation cma* a continué son chemin dans quatre directions : la mutualisation des ressources allouées au domaine des musiques actuelles, les réseaux, l'amélioration des conditions de travail des artistes et des professionnels ainsi que la promotion de la diversité. Cette institution accompagne également les artistes sur la voie de la professionnalisation, avec le soutien des communes et des cantons en coordination avec la Confédération, spécifiquement Pro Helvetia.

A l'échelon international, elle poursuit ses efforts afin de rechercher des solutions pour répondre aux enjeux d'un monde globalisé et numérique. Le développement de nouvelles méthodes de communication et de réseautage est un défi afin de conserver un lien fort avec l'ensemble des partenaires étrangers.

Un exemple parmi d'autres : la diffusion concertée d'un slogan « A Taste of Swiss Music », qui fédère et symbolise la scène romande en Suisse et à l'étranger.

La *Fondation cma* est un organisme « mixte », financé à la fois par les pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et les milieux privés. Dans la région fribourgeoise, elle collabore avec les partenaires suivants : la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg, la Loterie Romande, Fri-Son, le Nouveau Monde et Bad Bonn.

O Participation à la Commission Romande de Diffusion des Spectacles

Dans le cadre de la Convention (signée en février 2012) liant *l'Agglomération* à la *CORODIS*, le *Comité* confirme en 2020 sa participation annuelle de CHF 8'625.



Le *Comité* entend poursuivre son soutien auprès des acteurs culturels régionaux qui diffusent et exportent leurs productions théâtrales et chorégraphiques. La contribution 2020 de *l'Agglomération* est restée stable. Elle représente 4.3 % des montants versés par les villes romandes (y compris Bienne et une participation de Berne). La *CORODIS* est également financée conjointement par les cantons et la Loterie Romande. Elle bénéficie en outre du soutien de contributeurs non membres comme la *Société Suisse des Auteurs (ci-après SSA)*, l'association Label+ romand - arts de la scène, l'association *Sélection Suisse en Avignon (ci-après SCH)*, le Pool de théâtres romands et l'Union des Théâtres Romands (UTR).

Ce soutien à la *CORODIS* n'est pas considéré comme une subvention culturelle mais comme une cotisation annuelle. La mission de la *CORODIS* est de faciliter la diffusion et la promotion des spectacles romands en Suisse et à l'étranger. Son objectif est de permettre aux productions théâtrales et chorégraphiques professionnelles romandes d'atteindre une pleine maturité artistique et une exploitation optimale, en favorisant le nombre de représentations. Elle y contribue en soutenant financièrement les tournées, en favorisant la circulation de l'information et la mise en réseau, ainsi qu'en promouvant les spectacles à travers la plateforme www.corodis.ch.

Depuis 2016, grâce à l'augmentation des contributions financières de ses membres, la *CORODIS*, en partenariat avec Pro Helvetia, offre aux spectacles suisses une vitrine « Sélection suisse en Avignon » dans le cadre du Festival OFF d'Avignon. Ce projet, lancé en 2016 sous la dénomination de *SCH*, est également soutenu par la *SSA*, le Pour-cent culturel Migros et la Fondation Ernst Göhner. L'édition 2020 de la *SCH* n'a pas eu lieu en raison de la pandémie. Toutefois, le comité de la *SCH* a décidé non seulement l'indemnisation des artistes et mandataires engagés dans cette édition, mais aussi le report de la programmation 2020 en 2021.



La SCH, constituée en association, a choisi, dans le cadre du forum du Festival d'Avignon, des lieux partenaires qui se distinguent par leur professionnalisme. Elle a pour mission de favoriser la diffusion des spectacles sélectionnés en France et dans l'espace francophone, mais aussi de permettre aux compagnies de renforcer leurs compétences en diffusion et d'élargir leur réseau.

Ce projet permet à la création scénique contemporaine suisse d'accéder à une visibilité remarquable. Pour plus d'informations : www.corodis.ch/reseaux/selection-suisse-en-avignon.

O Participation à l'Association professionnelle artos

En 2020, le Comité a décidé de soutenir pour la première fois cette structure avec une participation de CHF 5'000. En cette année de pandémie, la mission fédératrice d'artos s'est avérée cruciale, alors que l'ensemble des activités du secteur de la culture est suspendu à l'évolution de la crise sanitaire du coronavirus (Covid-19).



L'Association professionnelle artos a pour tâches principales l'information, la formation, les échanges et le conseil aux professionnels ainsi qu'aux institutions des arts de la scène en Suisse romande. A ce titre, elle a proposé en 2020 des rencontres organisées sous la forme de Cafés des administrateurs avec des partenaires incontournables tels que le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS), l'Association Vaudoise de Danse Contemporaine (AVDC) ou encore Culture Valais. Artos poursuit également son rôle dans la représentation et le développement des métiers administratifs et techniques, auprès desquels elle est active afin de définir les cadres légaux qui s'y rapportent. En outre, l'association Artos organise chaque année des formations continues pour former à l'administration culturelle et à la technique de scène. Elle poursuit également son mandat d'encadrement général du CFC de techniscéniste, tout en réfléchissant à l'organisation d'une nouvelle formation à travers un Brevet de technicien du spectacle. Un de ses projets d'avenir serait également de mettre sur pied une formation professionnelle longue en administration et production. Artos est à l'origine de la formation du Diplôme de gestion culturelle (DAS), un cursus de formation professionnelle en gestion culturelle proposée par les universités de Genève et Lausanne.

Pour plus d'information : www.artos-net.ch

Domaine de l'aménagement régional

O Convention entre l'Etat de Fribourg et l'Agglomération relative à l'aide aux investissements des communautés régionales de transport pour l'année 2020

La loi sur les transports (LTr) permet à l'Etat de Fribourg d'accorder des contributions financières aux communautés régionales de transport (ci-après CrT) pour certains de leurs investissements jusqu'à concurrence de 50 % de la part à charge de l'Agglomération. Deux entités peuvent bénéficier de ce soutien financier en tant que CrT constituées : Mobul et l'Agglomération. Les modalités d'octroi de cette aide et les investissements éligibles sont précisés dans la loi sur les transports (LTr) et son règlement d'exécution (RTr).

L'année 2019 avait été une année de transition, puisque le décret du Grand Conseil du 18 novembre 2015 pour un crédit de quatre millions de francs valait jusqu'en 2018. Le décret d'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport du 10 décembre 2019, qui double les montants à disposition des communautés régionales de transport, couvre la période 2020 à 2024. A noter que ce décret devrait être le dernier, puisque la loi sur la mobilité devrait reprendre les dispositions de soutien aux agglomérations.

Les six objets de la convention 2019 ont dû être reportés à la convention 2020, à laquelle six nouvelles mesures ont été ajoutées : extension de l'électrification de la ligne n°3 (mesure modifiée pour permettre aux trolleybus électriques de fonctionner sans lignes de contact), aménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg (1^{ère} partie), requalification de l'axe Marly (secteur Marly), Compartimentage de la Basse-Ville, compartimentage des routes de la Vignettaz et du Fort-St-Jacques, création de 3'000 places pour vélos (1^{ère} partie)

Le montant total des investissements en lien avec les objets 2019 et 2020 est de CHF 5'110'726 (valeur 'octobre 2018', TTC) et la part à charge de l'*Agglomération* est de CHF 498'334 (idem). La convention 2020 relative à l'octroi de l'aide aux investissements des *CrT* a été conclue entre le *Comité* et le Conseil d'Etat le 27 octobre 2020 et fixe la contribution maximale de l'*Etat de Fribourg* à CHF 249'170.

Mesures reprises de la convention *CrT* 2019 :

Objet	Coût total de l'investissement (valeur 'octobre 2018', TTC)	Part à la charge de l' <i>Agglomération</i> (valeur 'octobre 2018', TTC)	Contribution maximale de l' <i>Etat</i> (valeur 'octobre 2018', TTC)
Aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation <i>TP</i> au giratoire (mesure 11.09/PA2)	289'501	29'751	14'876
Réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts <i>TP</i>) (mesure 20.10/PA2)	528'000	82'021	41'011
Aménagement d'un itinéraire alternatif piétons et vélos entre Jura et Givisiez (mesure 22.11/PA2)	343'000	53'834	26'917
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (<i>B+R</i>) - halte ferroviaire de Givisiez (mesure 23.01/PA2)	100'000	14'356	7'178

Suite du tableau à la page suivante

Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains - Granges-Paccot (mesure 23.02/PA2)	40'000	5'807	2'904
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains - École de la Vignettaz (mesure 23.02/PA2)	79'320	11'231	5'616
Total (CHF)	1'379'821	197'000	98'502

Nouvelles mesures intégrées à la convention CrT 2020 :

Objet	Coût total de l'investissement (valeur 'octobre 2018', TTC)	Part à la charge de l'Agglomération (valeur 'octobre 2018', TTC)	Contribution maximale de l'Etat (valeur 'octobre 2018', TTC)
Extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et Givisiez halte (mesure 11.14/PA2)	749'500	91'932	45'966
Réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg (mesure 44.03/PA2)	54'998	27'499	13'750
Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly (mesure 3M.02.01/PA3)	2'576'000	103'000	51'500
Compartimentage de la Basse-Ville (mesure 3M.03.04/PA3)	200'000	30'000	15'000
Compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort-Saint-Jacques (mesure 3M.03.08/PA3)	86'590	16'995	8'498
Création de 3'000 places de parc pour les vélos (mesure 3M.07.13/PA3)	63'817	31'908	15'954
Total (CHF)	3'730'905	301'334	150'668

Objet	Coût total de l'investissement (valeur 'octobre 2018', TTC)	Part à la charge de l'Agglomération (valeur 'octobre 2018', TTC)	Contribution maximale de l'Etat (valeur 'octobre 2018', TTC)
Objets repris de la convention 2019	1'379'821	197'000	98'502
Nouveaux objets de la convention 2020	3'730'905	301'334	150'668
Total (CHF)	5'110'726	498'334	249'170

1.4 Préavis

Dans le cadre des procédures définies par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et la loi sur les routes (LR), le *Comité* est amené à donner des préavis sur les thématiques de l'aménagement régional et de la mobilité. Ces préavis portent, en principe, sur les révisions partielles ou générales des *plans d'aménagement locaux (ci-après PAL)* des *communes membres*, sur les *plans d'aménagement de détail (ci-après PAD)* qui les complètent ou sur les projets routiers.

En 2020, le *Comité* a ainsi rendu 26 préavis et prises de position, listés dans le tableau ci-après, qu'il a ensuite transmis aux services ou offices compétents.

Commune / Région	Examen / consultation	Dossier	Date
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	PAD La Pépinière	16.01.2020
Givisiez	Examen préalable	PAD L'Escale	30.01.2020
Belfaux	Examen final	PAD La Gotta	13.02.2020
Etat de Fribourg	Examen préalable	Nouvelle liaison Marly-Matran (Axe1250 Marly-Matran) : projet routier	05.03.2020
Marly	Préavis de conformité	Subventionnement des aménagements paysagers de la VALTRALOC au titre de la mesure 3NP.03 du PA3	19.03.2020
Matran	Examen préalable	Concept de modération et d'aménagement du réseau routier communal de Matran	02.04.2020
Etat de Fribourg	Examen préalable	Pont de Chésalles sur la nouvelle liaison Marly-Matran (Axe1250 Marly-Matran)	01.05.2020
Etat de Fribourg	Examen préalable	Pont de Hauterive sur la nouvelle liaison Marly-Matran (Axe1250 Marly-Matran)	01.05.2020
Marly	Examen final	Aménagement de la route de la Grangette	02.07.2020
Avry	Examen final	TransAgglo gare CFF - bassin de rétention	02.07.2020
Avry	Examen final	TransAgglo gare CFF - CO Avry	02.07.2020
Marly	Examen préalable	Zone 30 sur le secteur Ancienne Papeterie	27.08.2020
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement « compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort-Saint-Jacques » au titre de la mesure 3M.03.08 du PA3	27.08.2020
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement « création de 3'000 places de parc pour les vélos » au titre de la mesure 3M.07.13 du PA3	27.08.2020
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Modification du PAL	24.09.2020

Suite du tableau à la page suivante

Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement du « plan lumière » au titre de la mesure 3NP.13.00 du PA3	24.09.2020
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement des mesures permettant la suppression de la boucle de Beaumont pour la ligne 5	24.09.2020
Avry	Préavis de conformité	Subventionnement « aménagement de la TransAgglo - secteur Avry - Gare de Villars-sur-Glâne » - 1ère partie, au titre de la mesure 3M.06.02 du PA3	15.10.2020
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg » - 1ère partie, au titre de la mesure 44.03 du PA2	15.10.2020
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Réaménagement du parking au chemin des Pensionnats	15.10.2020
Avry	Préavis de conformité	Subventionnement « aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre » - 1ère partie, au titre de la mesure 3M.08.02 du PA3	15.10.2020
Givisiez	Examen préalable	PAD Les Taconnets	26.11.2020
Villars-sur-Glâne	Préavis de conformité	Subventionnement « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo) » au titre de la mesure 20.07 du PA2	26.11.2020
Villars-sur-Glâne	Préavis de conformité	Subventionnement « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) » au titre de la mesure 20.08 du PA2	26.11.2020
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement de la première étape de la mesure 3M.04.03 du PA3 « requalification du quartier du Bourg »	26.11.2020
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement « réaménagement du secteur de la Cathédrale » au titre de la mesure 41.02 du PA2	26.11.2020

1.5 Personnel

Au terme de l'année civile, l'effectif opérant au sein de l'administration a légèrement augmenté, portant la dotation totale à 10,9 *équivalent plein temps (ci-après EPT)* au 31 décembre 2020 (+0,1 *EPT* par rapport à 2019) et de deux stagiaires (2 *EPT*).

Le 1^{er} juin 2020, M. Francois Périllon a porté son activité au sein de l'Agglomération en qualité de collaborateur à la mobilité de 90 % à 100 %, de manière à répondre aux enjeux à venir en matière de développement du réseau de transport public. Le domaine de la mobilité bénéficie ainsi d'une dotation totale de 2,9 EPT (+0,1 EPT)

M. Ian Losa a en outre provisoirement relevé son taux d'activité de 80 % à 100 % entre le 1^{er} février et le 30 juin 2020, de sorte à faire face à la charge de travail occasionnée par le PA4. La dotation totale du domaine de l'aménagement régional reste toutefois inchangée au terme de l'année civile (1,8 EPT).

La dotation en personnel pour les autres dicastères demeure pour le reste inchangée en 2020.

1.6 Communication

Le Comité a poursuivi ses efforts en matière de communication, en particulier en ce qui concerne le PA4. Une plaquette d'information a été réalisée et une séance d'information publique a été organisée dans le cadre de la consultation publique du projet, qui s'est déroulée à partir du 8 octobre 2020. Parallèlement, des panneaux de chantier aux couleurs de l'Agglomération ont également été installés à proximité des diverses infrastructures en cours de réalisation et auxquelles l'Agglomération contribue financièrement. Le Comité a en outre poursuivi sa communication sur internet, ainsi que sur les réseaux sociaux.

La stratégie de communication mise en place tout au long de l'année par le Comité a rencontré un écho favorable dans les médias. La crise sanitaire a imposé une communication rapide et précise des actions entreprises par l'Agglomération, notamment en faveur des acteurs culturels et des commerçants locaux. Les autres communications ont porté sur le réseau de bus et de vélos en libre-service, leur développement futur, ainsi que sur la mise en place de nouvelles offres tarifaires afin de promouvoir les plans de mobilité en entreprise. Au total, ce sont ainsi plus de treize communiqués de presse que le Comité a publié durant l'année écoulée.

Date	Objet
19.03.2020	Pandémie de Coronavirus (COVID-19) - maintien des subventions allouées en 2020 aux associations culturelles
07.04.2020	L'Agglomération de Fribourg soutient la plateforme Fribourg-Online afin d'offrir un débouché aux artisans et commerçants locaux
04.06.2020	Inauguration de l'axe de mobilité douce (TransAgglo) à Guin, tronçon Guin gare - Tunnelstrasse, avec une passerelle à flanc du pont de chemin de fer CFF du «Toggeliloch»
18.06.2020	Desserte du quartier de La Faye par les transports publics
31.07.2020	Adaptations du tracé des lignes urbaines 5 et 7
25.08.2020	JobAbo Frimobil - La solution de mobilité pour les entreprises
27.08.2020	PubliBike - Le réseau fribourgeois est fermé pendant trois jours pour cause de vandalisme
08.09.2020	Premier Prix culturel à l'émergence de l'Agglomération de Fribourg décerné à <i>Histoires d'ici</i>
14.09.2020	Publibike - Le réseau Fribourg est à nouveau ouvert
24.09.2020	La révision de la loi sur les agglomérations soulève plusieurs interrogations sous l'angle juridique
<i>Suite du tableau à la page suivante</i>	

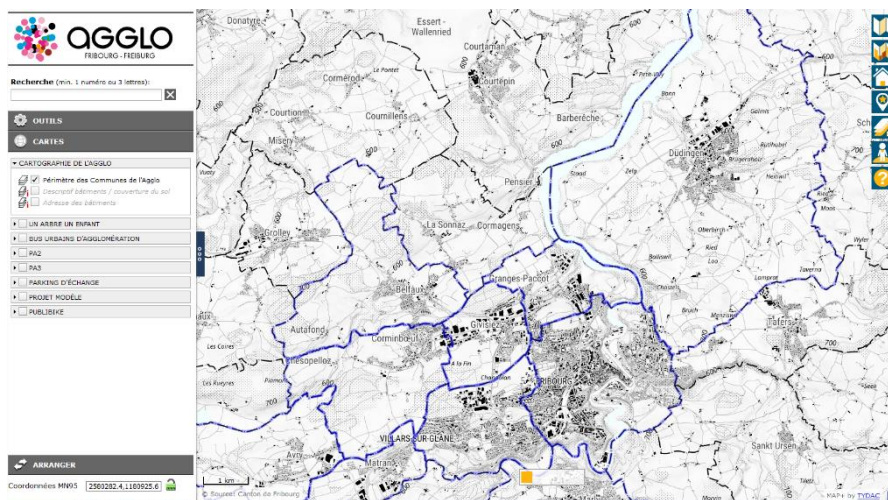
08.10.2020	L'Agglomération de Fribourg met en consultation son projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)
30.11.2020	L'Agglomération de Fribourg s'engage sur plusieurs années en faveur des institutions culturelles professionnelles touchées par la crise sanitaire
09.12.2020	Favorisons le commerce de proximité - Samedis transport gratuit

○ Site Internet et site cartographique

Le site internet de l'Agglomération (www.agglo-fr.ch) a pour but de présenter les informations des domaines d'activité de l'Agglomération ainsi que les travaux menés par ses organes, de manière claire et attractive, tant en français qu'en allemand.

Année	Nombre de visites
2018	25'124
2019	24'198
2020	25'635

Une représentation cartographique de l'agglomération est également disponible sur site *Sitecof* (www.sitecof.ch/agglo ou via le site internet de l'Agglomération) et mise à jour régulièrement. Cette dernière présente une localisation géographique des mesures des projets d'agglomération.



○ Wikipédia

La page Wikipédia de l'Agglomération est régulièrement mise à jour. En plus des informations de base sur l'Agglomération, les membres de l'exécutif et du législatif y sont indiqués pour les législatures passées et actuelles.

○ Présence de l'Agglomération sur les réseaux sociaux

La page Facebook de l'Agglomération a été lancée au début de l'année 2018. Elle présente notamment les actions et les communications de l'Agglomération. Le nombre d'abonnés a augmenté au cours de l'année écoulée, notamment en lien avec les vidéos réalisées dans le cadre de l'action « samedi, transports gratuits », organisée en vue de soutenir le commerce local à la fin de l'année 2020. Durant cette période, le nombre de visite sur les réseaux sociaux de l'Agglomération a connu une forte croissance (près de 8'000 interactions en moins de deux semaines, contre environ 6'000 depuis le début de l'année 2020).

Le Comité entend à l'avenir poursuivre ses efforts en vue d'une communication digitale efficace. Dans cette optique, une page LinkedIn a également été lancée. Le Comité vous

invite à suivre dès maintenant les pages Facebook et LinkedIn de l'Agglomération et à en partager les contenus.

Domaine de l'aménagement régional

○ Commission qualité

La Commission qualité a été mise en place par l'Agglomération en vue de répondre aux défis toujours plus importants de l'aménagement du territoire. Cette commission consultative peut venir en soutien aux communes soucieuses de réaliser des projets de qualité qui soient bien intégrés sur leur territoire.

La Commission qualité est pensée pour répondre aux besoins et aux particularités des petites et moyennes communes, notamment dans l'élaboration et l'analyse de leurs PAD. Ces projets ont en effet, par leur taille et leur importance, un impact considérable sur le territoire. La commission est à disposition de toutes les communes des districts de la Sarine et de la Singine.

Les experts qui composent la commission sont des spécialistes de l'aménagement du territoire sur les thématiques de l'urbanisme, du paysage et de la mobilité. Habités à juger des projets similaires, ils sont à même de prodiguer des conseils et d'émettre des propositions concrètes aux communes. L'avis de la commission, qui est adressé uniquement aux communes, est non contraignant. Les communes n'ont aucune obligation dans la manière de prendre en compte les remarques des experts. L'Agglomération se charge quant à elle de l'organisation de la séance.

Lancée en 2018, la Commission qualité ne s'est pas réunie en 2020, mais va reprendre son activité en 2021. Le Comité promeut une densification de qualité. Il encourage les communes à tirer profit de cet instrument et à y avoir davantage recours dans les années qui viennent.



2 Dicastères

2.1 Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité

En 2020, le DAEM a participé à 22 séances ordinaires, dont deux fois en séance de comité de suivi de projet PA4- plan directeur régional (ci-après PDR).

Des rencontres spécifiques entre le DAEM, le Coordinateur des agglomérations ainsi que le Chef du Service de la mobilité (SMo) de l'Etat de Fribourg ont eu lieu à plusieurs reprises. Ces rencontres régulières portent sur la coordination des prestations de transport public aux échelles régionale et cantonale, sur les aspects financiers en lien avec les subventions cantonales des transports publics, ainsi que sur les projets concrets de développement du réseau ou de coordination des mesures liées aux projets d'agglomération. Le DAEM a préparé cinq projets de message (messages n°36, 40, 41, 42, 44), qu'il a soumis au Comité pour leur passage au Conseil en 2020.

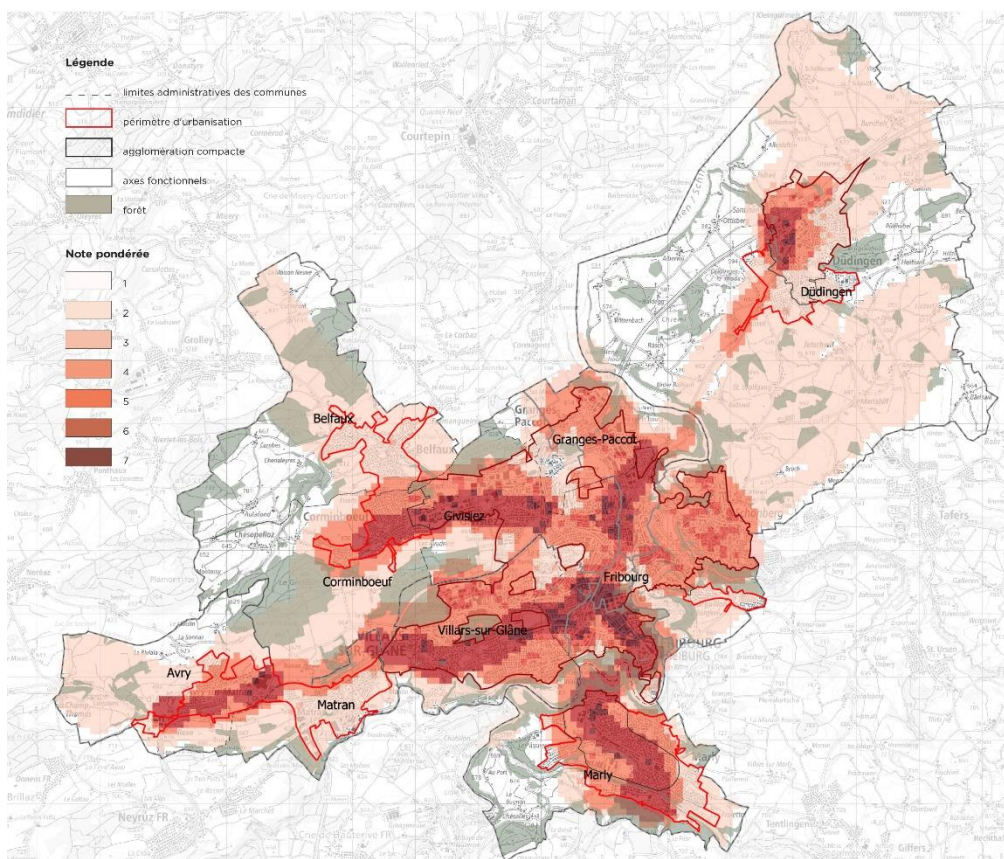
Aménagement régional

○ Etude sur les installations à forte fréquentation

Dans le cadre du PA4, le Comité a décidé de doter l'Agglomération d'une stratégie de planification pour les installations générant un trafic important. Ces installations, qui peuvent être de typologies différentes (centres commerciaux, entreprises, bâtiments publics, installations de tourisme et de loisirs, etc.), ont en effet un impact majeur sur le

territoire ainsi que sur l'environnement et nécessitent des efforts spécifiques en matière de coordination entre urbanisation et transport.

Afin de pouvoir s'appuyer sur des bases conceptuelles solides dans le cadre de la rédaction des stratégies du PA4, l'Agglomération a porté à terme en 2020 une étude de base sur les « installations à forte fréquentation », initiée en septembre 2019 et réalisée par un groupement de mandataires piloté par le bureau GEA Vallotton et Chanard, à Lausanne. Cette étude a notamment permis d'établir une série de critères permettant d'orienter les installations générant un trafic important dans des portions du territoire denses et bien desservies par les transports publics et la mobilité douce. Avant d'être intégrés au PA4, les résultats de cette étude ont pu être analysés de manière critique dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants techniques et politiques des communes membres.



Cartographie « test » pour la critériologie d'implantation des installations générant un trafic important
(Illustration : GEA Vallotton et Chanard)

O Etude sur les potentiels de densification

Une analyse complète du territoire

Une étude pilote a été réalisée entre 2017 et 2018. Cette dernière a permis le développement d'une méthodologie d'analyse pointue pour le volet quantitatif ainsi que qualitatif en lien avec les processus de densification. Riche des connaissances acquises, l'Agglomération a lancé l'analyse des cinq axes restants, soit l'entier du territoire d'urbanisation.

En 2019, les mandataires se sont concentrés sur le volet quantitatif de l'étude. Le but de ce volet est d'établir la capacité d'accueil (habitants et emplois) permise par les PAL, en prenant en compte les contraintes territoriales avec un scénario de croissance à 15 ans. En 2020, les mandataires ont produit les cartes afin d'illustrer les analyses, permettant ainsi une spatialisation des résultats.

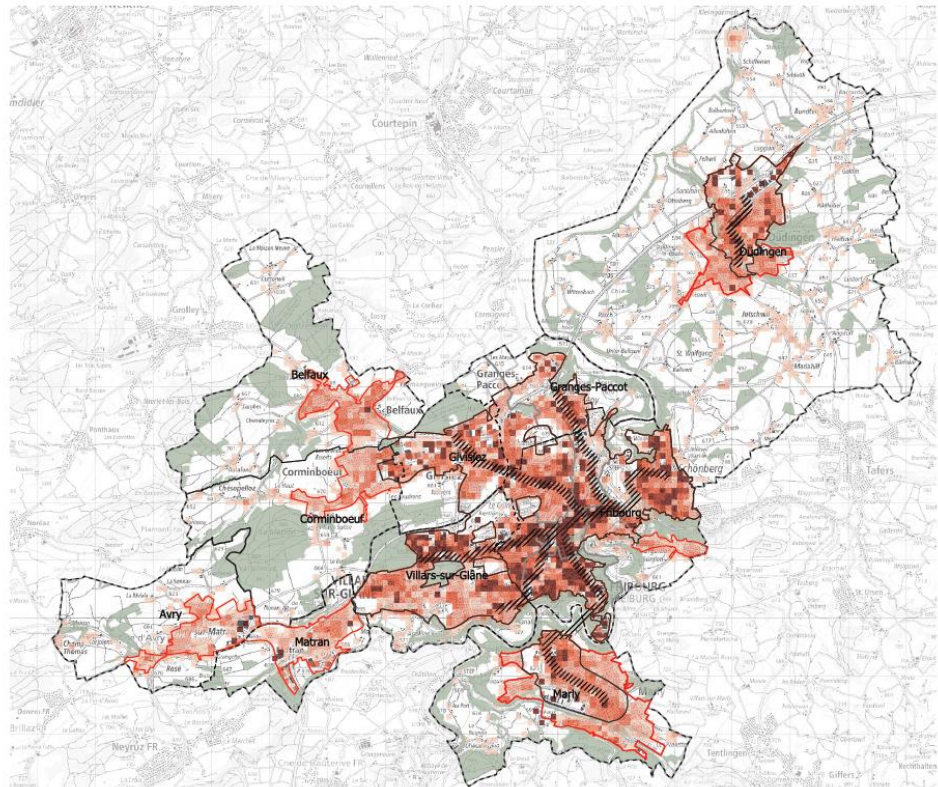
**BILAN THÉORIQUE TOTAL
DENSITÉ HUMAINE À L'HA**

Légende

- limites administratives des communes
- ▭ périmètre d'urbanisation
- ▭ agglomération compacte
- ▭ axes fonctionnels
- ▨ axes : boulevards urbains (buffers de 60m)

nombre d'habitants et d'emplois

- 1 - 25
- 25 - 50
- 50 - 100
- 100 - 150
- 150 - 200
- >200



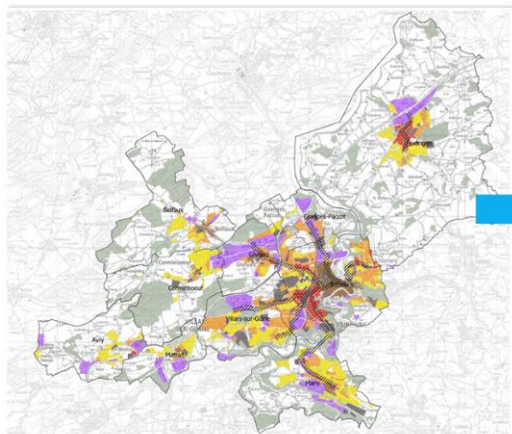
⊕ sans échelle

Rapport de l'Agglomération de Fribourg - version 01.09.2020

23

Carte représentant la densité humaine à l'hectare possible dans 15 ans, soit le bilan théorique total (Carte de l'étude réalisée par GEA)

Le volet qualitatif de l'étude a été finalisé en 2020. Les mandataires ont réalisé une analyse sensible de l'agglomération, de son contexte bâti et de ses aménités pour établir une classification par « lieux-types ». Cette représentation simplifiée du territoire permet d'établir des recommandations spécifiques pour chaque lieu-type à l'aide de fiches.



Carte des lieux-types

Fiches de recommandations par lieux-types

Extrait de la carte de structure urbaine classée en lieux-types et les fiches de recommandations ad-hoc (Carte de l'étude réalisée par GEA)

D'importants enseignements pour le volet urbanisation et mobilité du PA4

Volet quantitatif

Les résultats de l'étude quantitative ont permis de déterminer la capacité d'accueil des zones à bâtir actuellement légalisées. En comparant la capacité d'accueil au scénario de croissance démographique que le *Plan directeur cantonal (ci-après PDCant)* attribue à l'*Agglomération*, il a été possible de déterminer que les zones à bâtir actuellement légalisées permettaient d'absorber la croissance attendue à l'horizon 2032. Si cette croissance se vérifie, des extensions ne seront nécessaires que dans un deuxième temps. La finesse de l'étude (analyse SIG à la parcelle) a également permis d'utiliser les résultats géoréférencés comme données sources pour la modélisation du trafic, étude de base du volet mobilité du *PA4*.

Volet qualitatif

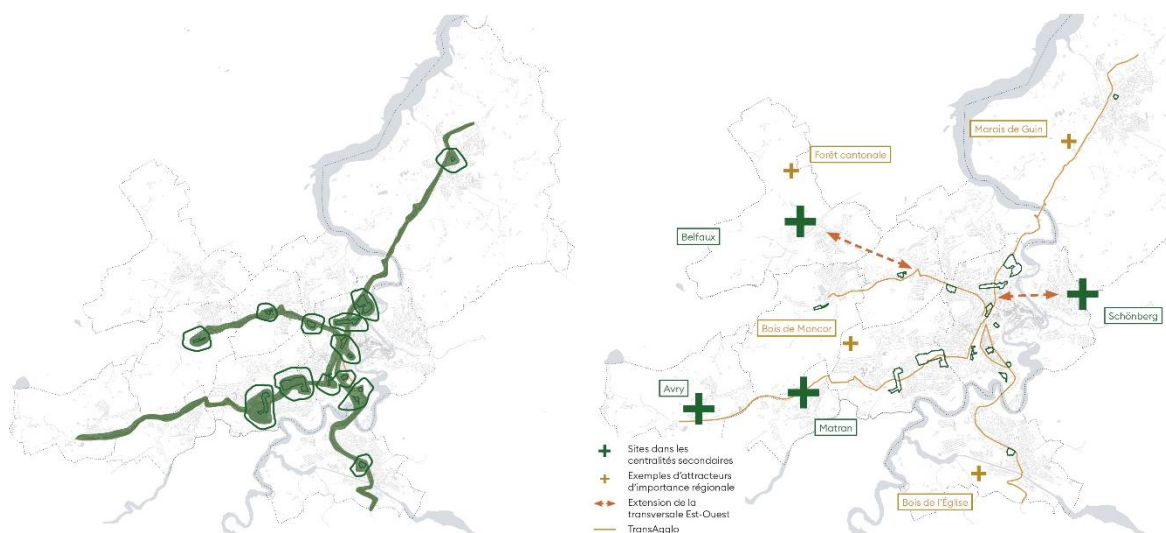
Finalement, les fiches de recommandations par lieux-types ont été intégrées dans la stratégie sectorielle ayant trait à la qualité de l'urbanisation. Cet outil destiné aux communes offre une base de discussion et de recommandations.

O Etude sur le réseau des espaces verts d'agglomération

Dans le cadre du *PA4*, le volet nature et paysage a été précisé et renforcé. Dans ce sens, les différents espaces ouverts qui structurent le paysage de l'*agglomération* ainsi que les pratiques de la population en termes d'activités de loisirs ont pu être étudiés et planifiés avec une pertinence accrue.

Afin de pouvoir s'appuyer sur des bases conceptuelles solides dans le cadre de la rédaction des stratégies du *PA4*, l'*Agglomération* a porté à terme en 2020 une étude de base sur le « *réseau des espaces verts d'agglomération* », initiée en novembre 2019 et réalisée par le bureau Verzone Woods Architectes, à Vevey. Cette étude a notamment permis de hiérarchiser les différents espaces ouverts de l'*agglomération* (continuums verts et bleus, espaces naturels et de loisirs d'agglomération, parcs urbains) et de préciser leurs principes d'aménagement dans une perspective régionale et d'ensemble. Avant d'être intégrés au *PA4*, les résultats de cette étude de base ont pu être analysés de manière critique dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants techniques et politiques des *communes membres*.

En 2021, l'*Agglomération* vise également à donner une suite pratique et opérationnelle à cette étude de base en proposant une série d'interventions d'aménagement sur les parcs urbains identifiés par le *PA4*.



Schémas stratégiques pour le traitement des espaces verts de l'agglomération
(Illustrations : Verzone Woods Architectes)

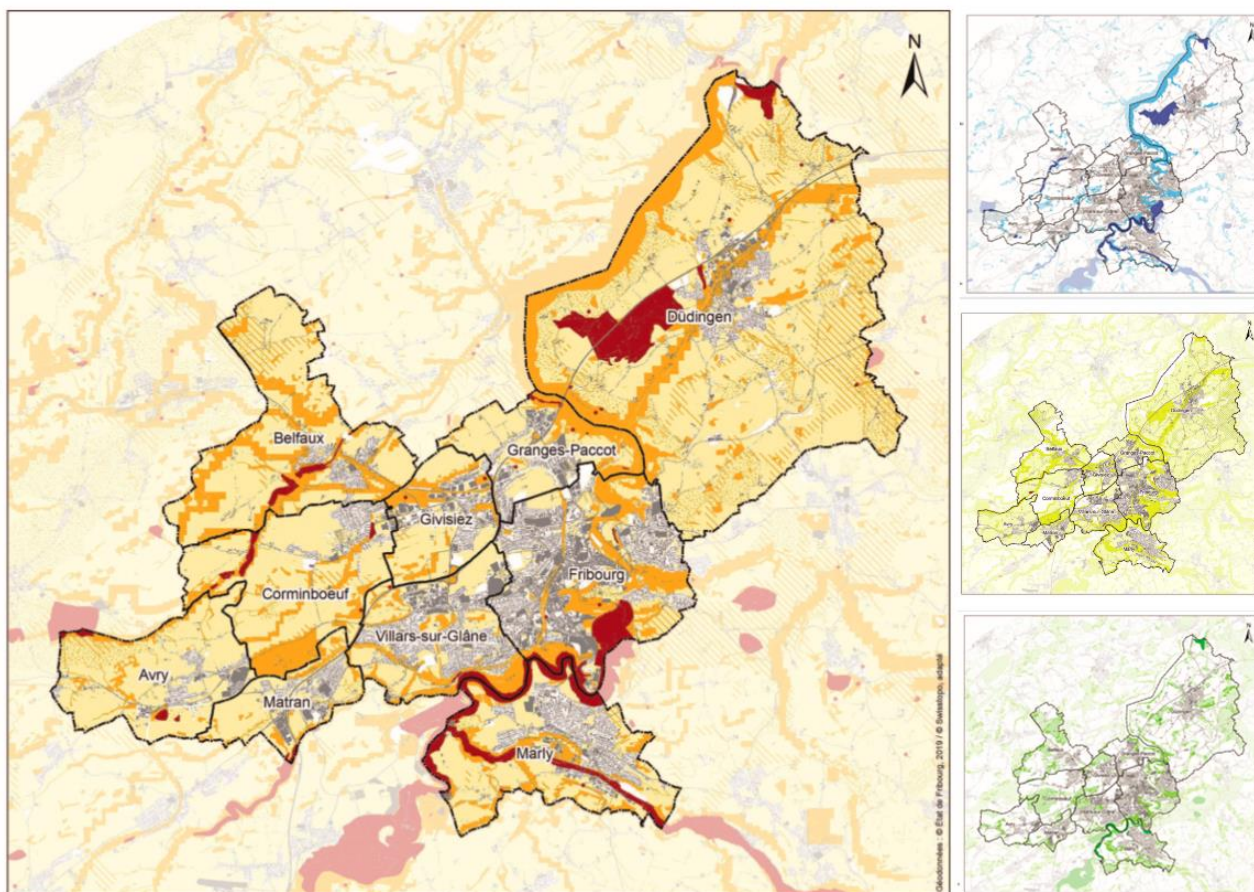
○ Etude biodiversité

L'infrastructure écologique de l'agglomération

Dans le cadre du PA4, le Comité souhaite doter l'Agglomération d'une stratégie en faveur de la biodiversité. Pour ce faire, le Comité a accordé en juillet 2019 un mandat au bureau d'études biologiques BEB SA, à Aigle.

L'objectif de cette étude est de disposer d'une meilleure connaissance du territoire et de déterminer la richesse des milieux et des espèces qui s'y trouvent. Réalisée à l'échelle régionale, l'étude doit fournir une vue générale et stratégique pour l'ensemble des dix communes de l'agglomération ainsi que permettre de débiter la mise en œuvre de la mesure 3NP.11.00, en approfondissant la thématique des espèces cibles.

L'étude se base sur les principes définis par la Confédération en relation avec la notion d'infrastructure écologique. Le bureau mandataire a réalisé une analyse cartographique (SIG) en compilant des données géoréférencées existantes afin d'identifier spatialement les secteurs à enjeux particuliers en termes de biodiversité. Dans un second temps, le mandataire a pu dresser une image de l'état souhaité de l'infrastructure écologique ainsi que la mise en évidence des zones présentant des déficits ou des conflits. Les analyses ont débuté en 2019 et se sont terminées en 2020.



*Cartes qui illustrent l'infrastructure écologique de l'agglomération.
Carte de synthèse, trame bleue, trame jaune et trame verte
(Cartes de l'étude réalisée par BEB)*

Des résultats intégrés au volet nature et paysage du PA4

Dans sa dimension prospective, l'étude a permis de proposer des lignes d'actions en fonction des secteurs et des milieux. Les résultats ont permis de préciser certains objectifs des stratégies du PA4, tout comme sur des propositions de mesures. La création d'un biotope humide dans la plaine de Seedorf, inscrit comme mesure nature et paysage dans le PA4, en est un exemple.

O Mise en œuvre de la mesure 3NP.04 (inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts) : Projet Fribourg (ou)vert

Le projet Fribourg (ou)vert comporte l'aménagement de plusieurs espaces ouverts accessibles au public, situés dans le quartier du Schönberg (ville de Fribourg). Après une phase de conception à caractère participatif ayant débutée en 2016, le projet s'est poursuivi avec la réalisation de quatre espaces récréatifs et paysagers. Ceux-ci ont été livrés avec succès dans le courant du printemps 2020. L'inauguration de ces espaces, initialement prévue le 27 juin 2020, a été reportée à 2021 à cause de la situation sanitaire (Covid-19).

Le projet est soutenu par l'Agglomération via la mesure 3NP.04 du PA3 « inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts ». Pour rappel, lors de sa séance du 10 octobre 2019, le Conseil avait libéré un crédit de CHF 540'000 pour le subventionnement de ce projet novateur.



*Aménagements réalisés dans le cadre du projet
Fribourg (ou)vert
(Photos : Ville de Fribourg, Valentine Brodard)*

O Mise en œuvre de la mesure 3NP.14 Action un arbre pour votre enfant

Mesure nature et paysage

Cette mesure du PA3 a pour objectif de planter des arbres pour les enfants des familles habitant les communes de l'agglomération. Dans sa dimension culturelle, cette mesure renvoie à une tradition existante et permet, de manière plus large, de rapprocher les gens de la nature. Cette action symbolise également l'importance des familles pour le développement de la région.

La mise en œuvre de la mesure a débuté en 2019, avec les premières plantations d'arbres à Marly, Givisiez, Villars-sur-Glâne et Avry.

Une mesure qui se poursuit malgré la pandémie

La mesure 3NP.14 comporte un accent social marqué. En effet, il est demandé aux communes de réaliser un événement symbolique autour de la plantation de l'arbre. Ces événements ont beaucoup de succès auprès des familles. Cette année a été marquée par la pandémie de Covid-19 et plusieurs événements ont dû être annulés. Sept des dix communes ont tout de même participé à la mesure, contre quatre l'année dernière.

Les communes de Belfaux, Düdingen, Fribourg, Givisiez et Marly ont participé à la mesure, mais ont dû renoncer à organiser un événement. Les familles ont été informées de la plantation.

Les communes d'Avry et de Villars-sur-Glâne ont quant à elles pu maintenir l'événement lié à la plantation. Toutes les précautions ont été prises afin de garantir le respect des normes sanitaires.



*Evénements lors des plantations d'arbres 2020 à Avry et à Villars-sur-Glâne
(Photos : Agglomération)*

O Etude sur les installations sportives d'importance régionale

En mai 2018, une motion a été déposée auprès du *Conseil* demandant d'introduire la gestion des installations sportives d'importance régionale dans les domaines de compétence de l'*Agglomération*. Afin de répondre de façon appropriée et argumentée à cette intervention parlementaire, le *Comité* a lancé en janvier 2020 une étude à caractère économique et financier confiée à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg. Cette analyse, qui est actuellement en cours, permettra de livrer une première appréciation de la faisabilité et du bien-fondé d'une gestion centralisée des installations sportives d'importance régionale. L'étude vise notamment à expliciter les structures, les outils et les ressources nécessaires à une éventuelle mise en place d'un processus de centralisation des installations sportives d'importance régionale.

Le *Comité* relève que, vu le caractère préliminaire et exploratoire de l'étude en question, il a été décidé de poursuivre les travaux de réflexion malgré les changements institutionnels impactant le futur de l'*Agglomération* intervenus dans le courant de l'année 2020. Cette étude permettra de nourrir le débat sur les rôles et les tâches des communes au sein de la nouvelle formule institutionnelle à mettre en place. Le rendu final de l'étude est attendu pour l'été 2021.

O Projet d'agglomération de quatrième génération et deuxième atelier

Le *Conseil* a validé la proposition du *Comité*, en libérant, en février 2019, un montant global de CHF 820'000 pour mener à bien le Projet d'agglomération. Le *PA4* approfondira les thématiques de l'urbanisme, de la mobilité ainsi que de la nature et du paysage. Des thématiques cruciales telles que l'énergie et l'économie territoriale seront pour la première fois abordées afin de doter l'*Agglomération* d'une vision commune permettant de profiler la région.

Le *PA4* se divise en trois grandes phases : le diagnostic, la stratégie et l'élaboration de mesures.

La première phase du projet, le diagnostic, a débuté en été 2019 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2019. Les stratégies sectorielles du *PA4* ont été présentées à la fin du mois de juin 2020. En parallèle, les collaborateurs de l'*Agglomération* ont rencontré à plusieurs reprises les communes afin de définir les intentions de mesures à inscrire dans le *PA4*. Une phase de reprise et de consolidation a ensuite pris place, parallèlement au processus de validation.

Réfléchir ensemble dans le cadre d'un 2^{ème} atelier

Les communes sont associées au processus d'élaboration du *PA4* à travers les organes habituels, ainsi que des organes de co-construction et de suivi du projet. Une participation plus large est également mise en place à travers des ateliers.

Un premier atelier avait eu lieu en novembre 2019 pour discuter du diagnostic. Le 19 février 2020, un deuxième atelier spécifiquement dédié aux stratégies du *PA4* a été organisé. Cet atelier d'une demi-journée a réuni environ 70 personnes. Les participants étaient composés de représentants des *communes membres*, des communes du district de la Sarine, de la Singine, des services cantonaux concernés, ainsi que des associations de différents domaines (milieux économiques, protection de la nature, etc.).

Les objectifs principaux étaient d'échanger et de « tester » les stratégies du *PA4* avec un public élargi ainsi que d'enrichir les porteurs du projet des observations du terrain. L'atelier s'est concentré sur six enjeux majeurs du *PA4*, qui ont été débattus en petits groupes, les « tables rondes » :

1. Maîtrise de l'urbanisation : Où et sur quelle base faut-il prioriser l'urbanisation ?
2. Mobilité – Transfert modal : Comment accélérer la mise en œuvre du transfert modal ?
3. Mobilité – Partage de la voirie et sécurité routière : Espace rue ou espace route ?
4. Nature et paysage : Comment valoriser l'espace ouvert en conciliant urbanisation, déassement et protection de la nature ?
5. Energie : Quelles implications pour des scénarios volontaristes ?
6. Gestion des zones d'activités : Comment assurer le développement des zones d'activités, en conciliant les intérêts entre centre et périphérie ?

Un compte rendu de l'atelier a été élaboré et est disponible sur le site internet de l'*Agglomération*.



Trois des six tables rondes thématiques du 2^{ème} atelier *PA4*
(Photos : SANU)

Participation de la population ainsi que des services communaux et cantonaux : la consultation publique

Lors de sa séance d'octobre 2020, le *Conseil* a autorisé la mise en consultation publique du *PA4*. La consultation publique s'est écoulée du 9 octobre 2020 au 8 décembre 2020. Pendant la durée de la consultation publique, toute personne ou instance concernée a pu transmettre ses remarques ou observations au *Comité*.

Communication importante autour de la mise en consultation publique du *PA4*

Une séance d'information publique bilingue a été organisée le 15 octobre 2020, en soirée. Elle a permis au *Comité* de présenter le projet et de répondre aux questions de la population.

Une page et une brochure dédiées ont spécifiquement été élaborées pour communiquer de manière efficace et directe sur le PA4 et ses enjeux.

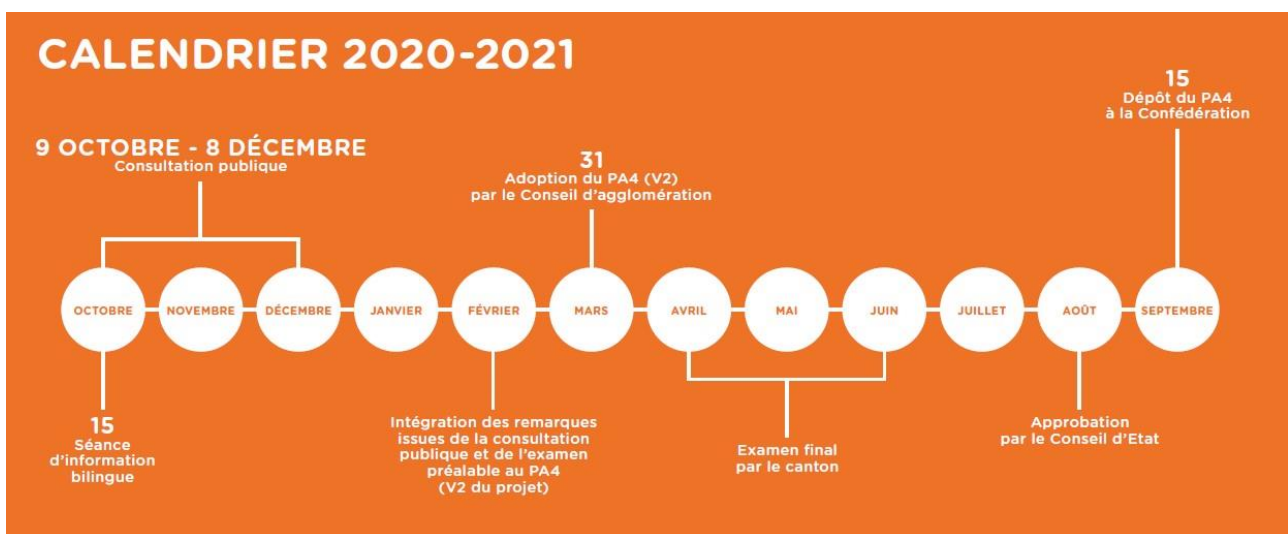


Suite à la consultation publique

Plus d'une centaine de remarques émanant de particuliers, d'associations et de communes ont été analysées dans le cadre de la consultation publique. Un rapport de consultation a été rédigé afin d'apporter une réponse circonstanciée aux questions et aux préoccupations exprimées.

Les remarques et suggestions pertinentes qui ressortent de la consultation ont servi à enrichir et compléter le PA4. Sur cette base, le Comité a élaboré la nouvelle version du PA4 tout en étant particulièrement attentif au respect des exigences de la Confédération et au maintien des équilibres régionaux.

La version actuelle du document poursuit les ambitions affichées en matière de coordination de l'urbanisation et des transports, tout en intégrant les remarques formulées par la société civile. Fruit d'une large concertation, le Projet d'agglomération, qui a également valeur de Plan directeur régional, sera adopté par le Conseil au début du mois d'avril, puis déposé auprès de la Confédération au mois de septembre 2021.



Calendrier du 2020-2021 du PA4
(Illustration : extrait de la brochure, Inventaire)

Mobilité

○ Parkings d'échange d'agglomération

Développement des parkings d'échange gérés par l'Agglomération



Suite à une étude de développement des *parkings d'échange* (ci-après *P+R*) réalisée dans le courant de l'année 2020, des discussions ont été menées avec les communes de Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne afin de trouver les meilleures opportunités pour le repositionnement et/ou la création de *P+R*. Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre les projets d'agglomération antérieurs qui prévoyaient un redéploiement des parkings situés trop près du centre, comme c'est le cas pour celui du Guintzet ou de St-Léonard. L'opportunité de développer des *P+R* provisoires à court terme en cherchant des complémentarités d'usage avec des places de stationnement déjà existantes a été examinée et a abouti à une rencontre entre l'*Agglomération*, la commune de Granges-Paccot et Forum Fribourg. Le principe d'une telle complémentarité est jugé intéressant par toutes les parties présentes. Le *PA4* contiendra des mesures dans ce sens. Des discussions similaires concernant une installation provisoire sont prévues à Villars-sur-Glâne en 2021. Le travail concernant l'emplacement d'installations définitives à moyen terme se poursuit dans l'intervalle.

○ Charte d'aménagement de la TransAgglo

Les lignes directrices pour la mise en œuvre de la TransAgglo, datant de 2013, comprennent principalement des bases quantitatives pour l'harmonisation du tronçon sur l'entier de l'*agglomération*. Ces éléments se sont relevés insuffisants pour guider les projets communaux et garantir une qualité suffisante sur l'ensemble du tracé.

L'*Agglomération* a mandaté le bureau Büro für Mobilität en 2020 pour compléter les lignes directrices existantes avec des propositions sur la cohabitation, la végétalisation, la signalétique, etc. Un groupe technique composé des techniciens de chacune des *communes membres* a cadré l'évolution de cette nouvelle charte. Il s'agissait de déterminer quels éléments pouvaient être harmonisés sur l'ensemble du tracé et lesquels demeuraient de compétence communale.

Le résultat est une charte complète qui a été validée par le *Comité* en octobre 2020. Ce document arrive à temps pour être utile aux tronçons prévus entre Avry et Villars-sur-Glâne, mais également au tracé de la TransAgglo Marly - Corminboeuf / Belfaux.

○ Nouvelle clé TP

La clé *TP* actuelle est complexe et basée sur des données difficiles à actualiser. Avec le développement du réseau passé et futur, il devenait primordial de redéfinir cette clé, afin qu'elle reflète la réalité du terrain et qu'elle soit facilement actualisable.

L'*Agglomération* s'est adjoint les services de Rapp Trans, qui a une grande expérience dans les thématiques de tarifications des transports publics et de répartition de la charge financière entre les communes. Un groupe technique a également évalué chacune des étapes, avant transmission au *Comité*.

La nouvelle clé *TP* sera finalisée au printemps 2021. Son implémentation effective dépend toutefois de considérations politiques et juridiques liées à la nouvelle loi sur les agglomérations et à la loi cantonale sur la mobilité.

○ Vélos en libre-service : déploiement du réseau

Le développement du réseau PubliBike s'est poursuivi en 2020 par une phase de densification dans les territoires déjà couverts. Une extension du réseau vers le nord-ouest a également pu débuter avec la pose d'une station à la gare de Givisiez et d'une deuxième à la route des Fluides, à Corminboeuf :

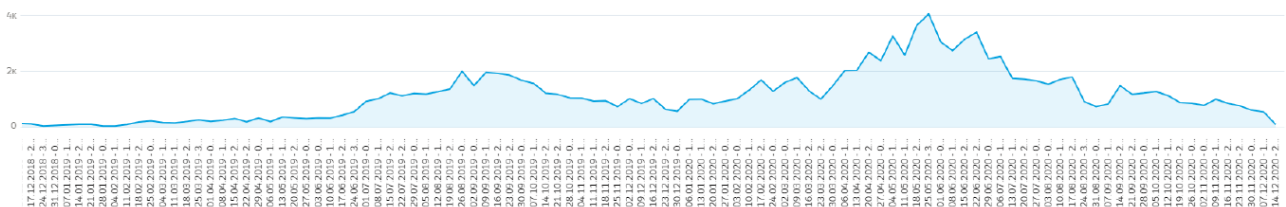
2018	2019	2020
1. Fribourg - St-Léonard	10. Fribourg - la Neuveville	24. Fribourg - Beauregard
2. Fribourg - Schönberg	11. Fribourg - La Motta	25. Fribourg - Uni Miséricorde
3. Fribourg - Bourg	12. Fribourg - Beaumont	26. Fribourg - Pont de Zähringen
4. Fribourg - Gare de Fribourg	13. Fribourg - Bourgknecht	27. Fribourg - Rte Albert-Gockel
5. Fribourg - Uni Pérolles	14. Fribourg - Place George Python	28. Fribourg - Passage du Cardinal
6. Marly - La Jonction	15. Fribourg - rue du Simplon	29. Fribourg - Vignettaz-Daler
7. Villars-sur-Glâne - Cormanon	16. Fribourg - Gare nord	30. Fribourg - Arseneaux
8. Villars-sur-Gâne - Les Dailles	17. Fribourg - Champriond	31. Marly - Marly Gérine
9. Villars-sur-Glâne - Gare	18. Villars-sur-Glâne - HFR	32. Marly - Marly Innovation Center
	19. Villars-sur-Glâne - Média parc	33. Givisiez - Rte des Fluides
	20. Fribourg - Quartier d'Alt	34. Givisiez - Gare de Givisiez
	21. Fribourg - Ste-Thérèse	35. Villars-sur-Glâne - Bois de Moncor
	22. Fribourg - Auge	
	23. Villars-sur-Glâne - Petit Moncor	

L'utilisation du réseau PubliBike a doublé en 2020 par rapport à l'année précédente. Ce très bon chiffre est d'abord lié à la densification de l'offre, avec les nouvelles stations et davantage de vélos disponibles : le réseau se densifie et la bonne couverture des points d'intérêts est un des facteurs clé du succès d'un réseau de vélos *en libre-service* (ci-après VLS). Il faut cependant noter que la fréquentation record de PubliBike durant les mois d'avril, mai et juin 2020 est aussi liée à la situation sanitaire qui a incité à l'utilisation du vélo au détriment d'autres modes de transport.

Fréquentation et Chiffres Année 2018,2019,2020

À ce jour, nous comptabilisons **127'368 transactions** sur le réseau de l'Agglo Fribourg.

Transactions totales	2018	2019	2020
127'368	5'588	39'421	83'009



Une partie de ces pics de fréquentation est aussi le fait d'une utilisation non souhaitée des vélos : locations multiples avec un seul abonnement, location en boucle des vélos ou utilisation « sportive » des vélos. Ces pratiques ont presque pu être totalement enrayerées avec l'entrée en vigueur d'un nouveau modèle de tarification dans le courant de l'année 2020.

Le réseau a subi à la fin de l'été / début de l'automne, un épisode de vandalisme assez marqué, touchant principalement les cadenas. PubliBike, avec l'accord de l'Agglomération, a dû fermer le réseau pendant trois jours. Cette fermeture courte mais nécessaire (à Lausanne, elle a été de plusieurs semaines) a été accompagnée d'une campagne d'information et d'actions de dissuasion de la fraude, en partenariat avec les

polices locales. Cette action coordonnée a permis de juguler provisoirement les cas de vandalisme et de maintenir ouvert le réseau. Les nouveaux cadenas qui seront déployés en 2021 sur le réseau de Fribourg devraient permettre d'endiguer ce phénomène.

○ Développement des transports publics

Le réseau de bus de fin 2019 (horaire 2020) a suivi la mise en service de la nouvelle gare de Givisiez, avec un développement important de la ligne n° 8, à une cadence de 15 minutes en semaine et le prolongement de la ligne n° 9 vers Corminboeuf/Montaubert pour renforcer l'offre sur la route Jo-Siffert. Une nouvelle ligne régionale a également vu le jour entre Chésopelloz et Belfaux (La Sonnaz), se substituant à la desserte de Chésopelloz par les bus urbains.

L'*Agglomération* a en outre mis en service une nouvelle ligne urbaine à Düdingen (ligne n° 12) à une cadence horaire pour desservir les quartiers de Leimacker et Briegli. La gratuité a été offerte sur la ligne n° 12 pendant les trois premiers mois grâce à la commune de Düdingen. Cette nouvelle desserte préfigure un réseau de bus couvrant les principaux quartiers de Düdingen.

La transition énergétique du parc de bus des *TPF* avance selon les demandes du *Comité* : les dix trolleybus à batterie commandés en 2019 ont été livrés courant 2020 et circulent sans problème majeur sur les lignes n° 2, 3 et 6. Dès la fin des travaux sur la route de Morat, ces véhicules signaleront essentiellement sur la ligne n° 1. L'*Agglomération* a aussi commandé cinq bus à recharge rapide pour la ligne n° 4, qui arriveront fin 2021 et permettront d'assurer la quasi-totalité de la desserte de la ligne n° 4 à l'aide de bus silencieux et propres. Cet investissement significatif nécessitera l'installation d'une borne de recharge dans la gare souterraine de Fribourg.

Impacts de la pandémie

L'offre du réseau de bus d'agglomération a été fortement diminuée pendant le premier confinement et les lignes de nuit *TPF/Moonliner* ont été arrêtées la quasi-totalité de l'année. Il a cependant été décidé au niveau fédéral de maintenir l'offre de bus pendant la seconde phase de confinement, car il s'est avéré nécessaire de répondre aux besoins essentiels de transport de la population, aux déplacements scolaires ainsi que de respecter les nouvelles recommandations de distanciation dans les véhicules en offrant davantage de places. Grâce au civisme des clients et à la vigilance des équipes des *TPF*, les règles sanitaires sont respectées sur le réseau urbain. Du fait des consignes fédérales et du développement du télétravail, la fréquentation globale du réseau d'agglomération a cependant été en forte baisse en 2020. Le chiffre d'affaires de la communauté tarifaire Frimobil a baissé de 19 % en 2020. Au niveau suisse, la baisse des abonnements SwissPass est même de l'ordre de 30 %. Si les ventes d'abonnements annuels se sont maintenues, les ventes de tickets et d'abonnements mensuels ont cependant très fortement reculé : la situation sanitaire a probablement eu un impact fort sur les utilisateurs irréguliers du transport. Des analyses consolidées plus détaillées de ces impacts sur l'*Agglomération*, en tant que commanditaires de l'offre de transport, sont en cours.

Côté études et projets, de nombreuses analyses ont été effectuées par l'*Agglomération* avec l'Etat de Fribourg, *TPF* et Frimobil courant 2020, en vue des étapes de développement des prochaines années et dans le cadre du *PA4* : renforcement des cadences sur de nombreux secteurs, nouvelles lignes tangentielles, études d'itinéraire, transport à la demande, etc.

○ Convention de financement

Dans le courant de l'année 2020, trois objets ont atteint un niveau de maturité suffisant pour procéder à la demande d'une convention de financement avec la Confédération. L'extension de l'électrification de la ligne 3 a préalablement connu une demande de modification de mesure. En effet, le progrès technologique permet d'échanger les caténaires prévus à l'époque par une mise à niveau du système de lignes électriques existant, rendant possible de parcourir le tronçon jusqu'à la gare de Givisiez sur la batterie

des nouveaux trolleybus commandés par l'Agglomération. Cette modification a été reçue favorablement par la Confédération.

Objet	Coût total de l'investissement (valeur 'octobre 2020', hors renchérissement et hors TVA)	Participation de l'Agglomération (y compris cofin. Conf.) (valeur 'octobre 2020', hors renchérissement et hors TVA)
Extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et Givisiez halte (mesure 11.14/PA2) - 1 ^{ère} partie	749'500	291'450
Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly (mesure 3M.02.01/PA3) - 1 ^{ère} partie	2'576'000	498'270
Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre (mesure 3M.08.02/PA3)	1'582'970	664'715
Total (CHF)	4'908'470	1'454'435

Par ailleurs, l'Agglomération a pu signer en 2020, conjointement avec l'Etat de Fribourg et la Confédération, l'accord sur les prestations du PA3. Cet accord signé, les demandes de convention de financement ont pu être envoyées et signées pour les mesures forfaitaires. Pour rappel, cette nouvelle catégorie de mesure du PA3 a pour but de faciliter la mise en œuvre des mesures de petite envergure.

Objet	Coût total de l'investissement (valeur 'octobre 2020', hors renchérissement et hors TVA)	Participation de l'Agglomération (y compris cofin. Conf.) (valeur 'octobre 2020', hors renchérissement et hors TVA)
Paquet mobilité douce (MD) liste A	5'037'800	1'683'940
Paquet gestion du trafic (GT) liste A	4'286'520	468'840
Paquet valorisation, sécurité de l'espace public (VSR) liste A	1'410'000	1'312'200
Total (CHF)	10'734'320	3'464'980

○ Infrastructures terminées en 2020

Mesure 20.14 (PA2) - Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen - Zelg

Un important tronçon de TransAgglo a été inauguré à Düdingen au printemps 2020. La nouvelle liaison de mobilité douce permet de relier en site propre le quartier de Zelg et la Tunnelstrasse à la gare de Düdingen. Ce tronçon de 620 mètres comprend une passerelle de 92 mètres accrochée au pont historique du Toggeliloch. S'agissant d'un segment de la TransAgglo, le montant de CHF 1'838'170 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA) est entièrement à la charge de l'Agglomération. Ce projet est au bénéfice d'un cofinancement fédéral à hauteur de 40 %

Mesure n° 23.02 (PA2) - Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains (Vignettaz)

Grâce au soutien de l'Agglomération, la Ville de Fribourg a installé 76 places vélos sécurisées et protégées des intempéries dans le cadre de la rénovation de l'école de la Vignettaz. Ces places sont réparties dans trois abris en bois, placés à chaque entrée du

site. Ce projet était devisé à CHF 79'320 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA), répartis paritairement entre la Ville de Fribourg et l'*Agglomération*. Cette mesure est également soutenue à hauteur de 40 % par la Confédération.

O Gestion du trafic

Dans l'optique d'une réduction de la pression du trafic individuel motorisé dans le centre de l'*agglomération* et sur les axes d'entrée, des mesures de gestion du trafic sont nécessaires.

Modélisation

Une modélisation multimodale du trafic d'agglomération a été réalisée afin de quantifier les flux de déplacement attendus à l'horizon 2032. Cette modélisation se base sur les chiffres de population et d'emplois attendus au même horizon, tout en tenant compte des objectifs fixés dans les précédents projets d'agglomération. Elle montre la compatibilité entre les objectifs d'accueil de population et un fonctionnement correct du système de transport, moyennant un report modal important en faveur des transports publics et de la mobilité douce. Cette modélisation a été intégrée au *PA4*.

Centrale de régulation

Le *Comité* voit la nécessité de la mise en œuvre des éléments des projets d'agglomération antérieurs et notamment de la création d'une centrale de gestion du trafic, afin de prioriser efficacement les transports publics et de pouvoir gérer les flux de circulation de manière coordonnée. L'efficacité de la gestion des accès prévue pour l'*agglomération* dépend également du bon fonctionnement de cet élément. Un cahier des charges pour un bureau d'assistance à maître d'ouvrage est réalisé et les études correspondantes seront lancées dans le courant de l'année 2021.

Des contacts avec le canton de Vaud, qui entre dans la phase de mise en service d'une centrale de gestion du trafic similaire, ont été établis.

O Soutien financier à des mesures de gestion de la mobilité

Le *Comité* a décidé de continuer de soutenir, en 2020, les mesures de gestion de la mobilité ci-après, et ce malgré la crise sanitaire qui a limité leurs effets.

Pédibus



Pédibus a été impacté par la fermeture des écoles au printemps 2020. La coordination Pédibus Fribourg a toutefois mis à profit cette période pour améliorer la notoriété du service. Diverses activités ont été offertes aux enfants confinés par le biais de vidéos, d'activités pédagogiques invitant à maintenir une activité physique et de concours. La plupart des activités traditionnelles de promotion et de communication (stands, participation à des événements) ont dû être annulées en raison de la pandémie.

Le soutien de l'*Agglomération* est d'autant plus important pour que ce service puisse retrouver son envergure au sortir de la crise. Pour rappel, 33 lignes étaient actives avant la crise, dont une première sur la commune de Düdingen. L'*Agglomération* a donc reconduit son soutien de CHF 12'000 pour l'année 2020.

Cours « être et rester mobile »

être mobile Le *Comité* a souhaité commander les cours « être et rester mobile » en 2020 (CHF 1'830,90), malgré la crise sanitaire. Ces cours destinés aux seniors sont organisés au début du mois d'octobre dans les communes de Fribourg et Düdingen. Ils prenaient donc lieu cette année en amont du train de mesures automnales relatives à la Covid-19. Si le cours sur la commune de Fribourg n'a pas pu être maintenu faute de participants, le cours organisé sur la commune de Düdingen a affiché complet.

Défi vélo

Avec 7'800 participants à l'échelle nationale, le défi vélo se dirigeait vers une année 2020 record. Au final, seules 30 % des qualifications ont pu avoir lieu, malheureusement celles sur territoire fribourgeois ont dû être annulées. Le Défi vélo est également resté actif durant cette période et a mis en ligne un outil d'apprentissage destiné aux élèves et enseignants. L'*Agglomération* a également décidé de reconduire son soutien de CHF 6'500 pour 2020.



Logistique urbaine

O Premier concept de logistique urbaine

Suite à deux postulats demandant l'élaboration d'une politique de logistique urbaine et le développement d'un service de livraison à domicile, le *Comité* a lancé en octobre 2019 une étude pour un premier concept de logistique urbaine. Suite au diagnostic confirmant l'importance croissante de la thématique, des stratégies et des mesures ont été développées au début de l'année 2020. L'objectif est d'offrir de bonnes conditions-cadres pour un approvisionnement efficace des marchandises, peu gourmand en espace, respectueux de l'environnement, sûr et financièrement supportable pour les entreprises et les ménages. A cet effet, plusieurs axes stratégiques sont poursuivis, à savoir la sécurisation de surfaces pour les activités de logistique urbaine, un examen des possibilités d'optimisation pour le fret ferroviaire, une utilisation accrue du potentiel des nouvelles technologies ou encore l'amélioration de la qualité des données de base disponibles et une coopération renforcée entre les acteurs publics et privés. Les mesures découlant de ces stratégies concernent la création d'un forum d'échange sur le thème de la logistique, la mise sur pied d'un programme d'incitation à l'utilisation de technologies permettant des optimisations et la création d'un concept logistique global pour l'*agglomération*. Ces éléments ont été intégrés au *PA4*.

Energie

O Plan régional des énergies

Suite à une motion du législatif et à la révision statutaire du 22 février 2018 qui s'en est suivie, le *Comité* a lancé les travaux d'élaboration d'un plan régional des énergies. Après l'analyse de la consommation et des potentiels d'économie et de production d'énergie, un scénario énergétique tenant compte des dispositions légales fédérales et cantonales a été modélisé. Une stratégie avec pour but l'atteinte de ce scénario a été développée. Ses principaux axes concernent une amélioration de la coopération entre les communes, la mise à disposition d'outils, un monitoring régulier et la promotion de l'électromobilité. Le plan régional des énergies a été finalisé au cours de l'été 2020 et ses éléments ont été transcrits dans le *PA4*.

2.2 Dicastère des promotions

En 2019, le *DP* s'est réuni dix-huit fois afin de statuer sur différents projets menés dans le cadre des promotions économique, culturelle et touristique, avant de les soumettre au *Comité*.

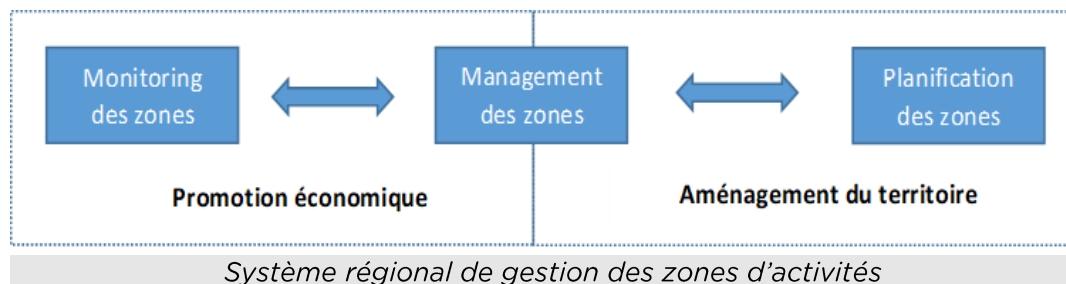
Promotion économique

O Développement économique du territoire

Etude économique concernant les zones d'activités, en lien avec le PDR Sarine

Le nouveau *PDCant* introduit l'obligation de la gestion régionale des zones d'activités et attribue aux régions (districts) la compétence de définir un modèle territorial et organisationnel à ce propos. Un projet pilote relatif à la gestion des zones d'activités a été mené dans le district de la Singine, soutenu dans le cadre du programme de *Nouvelle politique régionale (ci-après NPR)*. Les conclusions de ce dernier soulignent l'interdépendance forte entre la promotion économique et l'aménagement du territoire.

Un processus intégré est donc nécessaire aussi bien lors de l'élaboration de la stratégie que lors de sa mise en œuvre.



Sachant que les exigences de base du *PDCant* se limitent au dimensionnement des zones d'activités et à leur classification typologique, un mandat complémentaire a été décidé conjointement par l'*Agglomération* et la Préfecture de la Sarine, dans le but de prendre en compte l'ensemble des facteurs économiques et territoriaux qui sont déterminant pour la gestion des zones d'activités. Ce mandat servira d'étude de base au *Plan directeur régional de la Sarine (ci-après PDR Sarine)*. Afin de garantir la cohérence entre le cahier des charges initial du *PDR Sarine* au sujet des zones d'activités et le chapitre correspondant figurant dans le *PA4*, le mandataire principal pour l'élaboration du *PA4/PDR Sarine* est engagé également dans ce mandat supplémentaire. Il est accompagné par le bureau qui a élaboré le projet susmentionné mené dans le district de la Singine. Le *PA4* aborde pour la première fois les zones d'activités de manière approfondie, présentées comme une thématique à part entière du volet urbanisation.

En plus de poser les bases pour la gestion des zones d'activités à l'échelle du district de la Sarine, cette nouvelle étude vise à identifier le potentiel d'optimisation de la localisation des zones d'activités en identifiant les réserves de terrains inoccupées qui pourraient être relocalisées vers les pôles d'activités déjà existants. Trois ateliers sont prévus avec les communes du district de la Sarine dans le but de présenter la démarche et de valider les principes de collaboration à l'échelle de la région. Il est prévu de réaliser cette étude en 2021, parallèlement à l'élaboration du *PDR Sarine*.

Système informatique de gestion des zones d'activités (SyZACT)



Un *système informatique de gestion des zones d'activités (ci-après SyZACT)* a été introduit par l'Etat de Fribourg avec tâche pour les communes de l'alimenter selon un guide d'utilisateur. Ce système est constitué d'un inventaire des parcelles en zones d'activités, présentées sous forme de données géoréférencées. D'une part, ce dernier doit servir à planifier le développement des zones d'activités à l'échelle de la région et d'autre part à faciliter l'identification des secteurs les plus favorables à l'accueil d'entreprises. Du point de vue de la promotion économique, l'objectif est de pouvoir renseigner au mieux les entreprises déjà présentes qui envisagent une extension ou une relocalisation ainsi que celles cherchant à s'établir dans la région.

Dans le cadre de l'élaboration de la planification directrice à l'échelle des districts, la plateforme *SyZACT* sert de base pour le dimensionnement des zones d'activités, permettant de faire un bilan de ce type de zones et de justifier le besoin d'extensions. Initialement, l'*Agglomération* a rempli et exploité cette base de données pour ses *communes membres*, tandis que les communes de la Sarine hors *agglomération* l'ont fait individuellement. Le Service cantonal des constructions et de l'aménagement (SeCA) a effectué la validation des données initialement saisies en 2019 et a défini une liste de parcelles nécessitant une clarification ou une correction. Vu l'ampleur du travail pour passer en revue et corriger les données pour près de 900 parcelles, la décision a été prise

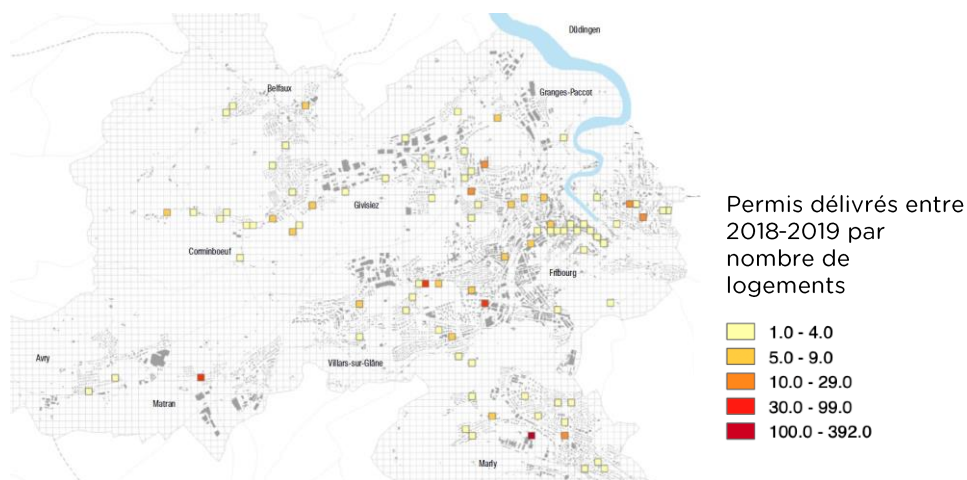
conjointement par l'Agglomération et la Préfecture de la Sarine d'engager un support externe pendant l'été 2020 entièrement consacré à cette tâche, et ce tant pour les *communes membres* que pour tout le district de la Sarine. L'enjeu était de finaliser ce travail rapidement afin de ne pas perturber le calendrier de l'élaboration du *PDR Sarine*. La centralisation et l'exploitation des données relatives à la plateforme SyZACT seront poursuivies selon des modalités qui restent à définir.

Dans le cadre de la collaboration avec le programme *NPR* pour la période 2020-2023, chapeauté par l'Association des régions fribourgeoises (*ci-après Innoreg FR*), les régions du canton de Fribourg assurent la mise à jour de ces données moyennant une rétribution annuelle de CHF 9'600. En ce qui concerne le district de la Sarine, ce montant est partagé entre l'Agglomération (CHF 6'400) et la Préfecture de la Sarine (CHF 3'200), selon le ratio de répartition 2/3 - 1/3.

Etude sur le marché immobilier de l'agglomération

Afin de mieux comprendre la dynamique immobilière des dix dernières années (2008-2018) dans l'agglomération, une étude du marché immobilier résidentiel et commercial a été menée en 2020. Suite à une croissance importante de la population entre 2008 et 2016 (+10'000 habitants), depuis 2016 la dynamique démographique s'est nettement atténuée. Pourtant, la construction d'importants projets immobiliers se poursuit. Cette étude a permis de réaliser des prévisions de la construction à court terme sur la base des permis de construire (logements et surfaces d'activités). De plus, des données spatialisées ont été fournies dans le but de servir d'aide à la décision dans le cadre des politiques de développement territorial (dimensionnement de l'offre *TP*, adaptations du Règlement communal d'urbanisme (RCU), part logement/activités et/ou bureau/artisanat dans les *PAD*). Pour la planification de l'offre en transport public, un intérêt particulier est déjà exprimé pour les prévisions des projets de construction.

Selon les données de 2019, le taux de vacance dans l'agglomération pour les logements locatifs atteint 2.7 %. Ce taux est équivalent à la moyenne suisse (2.6 %), mais supérieur au taux moyen des centres urbains (1.9 %). Une augmentation de 73 % des demandes de permis de construction pour 2017-2019 est constatée, principalement pour les logements locatifs, alors que c'est particulièrement le marché du locatif qui est saturé. Le mandataire chargé de cette étude recommande d'échelonner les grands projets de développement pour éviter une forte augmentation des logements vides au cours des prochaines années. Concernant le marché commercial, une forte hausse des investissements dans les activités a été constatée en 2016-2017. Une baisse est par contre prévisible sur la base des permis délivrés. Le rapport final de cette étude est disponible sur le site internet de l'Agglomération.



Prévision des logements selon les permis de construire délivrés en 2018-2019
(Illustration : Wüest Partner)

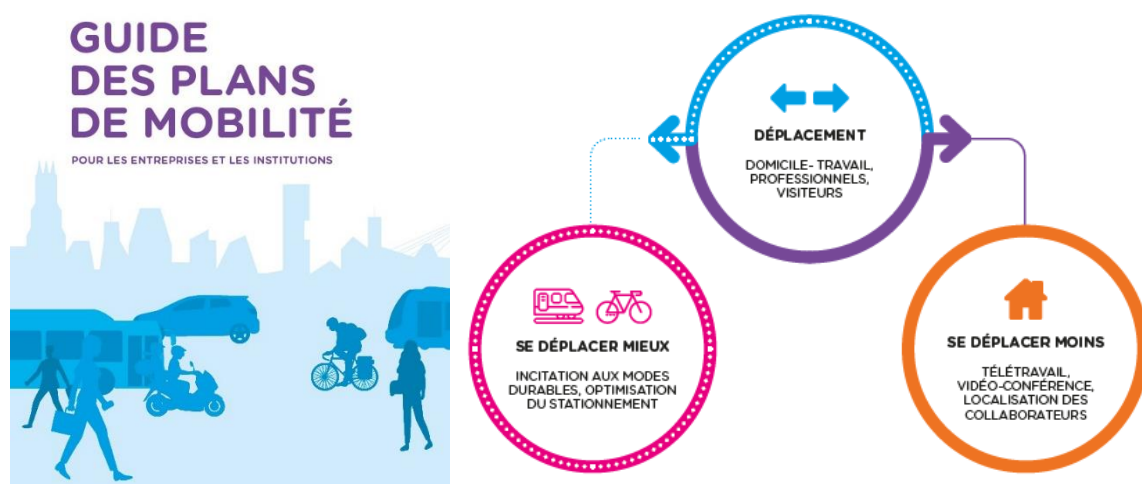
○ Projets transversaux en lien avec la mobilité

Solutions de mobilité pour les entreprises

Un programme de solutions de mobilité pour les entreprises a été développé en 2020, en mettant à leur disposition des propositions concrètes visant à favoriser une mobilité plus durable.

L'Agglomération s'engage dans le développement d'infrastructures et de services de transport à disposition de la population (nouvelles gares et lignes de bus ou renforcement de la cadence). L'expérience montre qu'une démarche plus proactive est également nécessaire du côté des entreprises pour orienter les collaborateurs vers les modes de déplacement plus durables. Dans cette optique, les entreprises peuvent jouer un rôle décisif. Aussi, il s'agit d'un partenariat public-privé qui est proposé par l'Agglomération. Ce programme permet de soutenir financièrement les entreprises dans leurs démarches de plan de mobilité, ainsi que dans l'acquisition de l'abonnement JobAbo pour leurs employés. Il s'agit d'un nouvel abonnement de transports publics de Frimobil destiné aux entreprises et à leurs collaborateurs, leur permettant de bénéficier d'un rabais de 20 % minimum sur le tarif d'un abonnement annuel grâce à la participation de l'employeur et de Frimobil. Avec la participation de l'Agglomération de 10 % au JobAbo, la réduction proposée aux entreprises et respectivement à leurs employés s'élève à 30 % minimum. Une directive a été élaborée concernant l'octroi d'un soutien en matière de plan de mobilité d'entreprise et de JobAbo.

Comme appui méthodologique, un guide des plans de mobilité d'entreprise a été réalisé, le premier de ce type dans le canton de Fribourg. Ce dernier résume la méthode ainsi que les différents axes permettant d'agir dans le cadre d'un plan de mobilité et donne des exemples de bonne pratique d'entreprises ayant déjà réalisé un plan de mobilité qui porte ses fruits. La communication active auprès des entreprises en lien avec le dispositif mis en place, initialement prévue à la fin de l'année 2020, a été reportée en raison de la situation sanitaire. Elle sera reprise en 2021.



Extrait du guide des plans de mobilité.
(Illustrations : Inventaire)

Des ateliers sont prévus dans le but de permettre aux entreprises établies dans un secteur géographique d'échanger sur les défis en matière de mobilité et d'envisager des possibilités d'amélioration. Un premier atelier prévu le 5 novembre 2020 a été annulé en raison de la situation sanitaire.

Samedis transports gratuits

L'action « Samedis transports gratuits », portée par l'Agglomération, consistait à offrir la gratuité des transports publics les deux derniers samedis de l'Avent, dans le but de promouvoir la mobilité durable et de favoriser le commerce local. Cette offre exceptionnelle était valable les samedis 12 et 19 décembre dans les zones tarifaires 10

et 11 du réseau Frimobil. En plus de promouvoir l'utilisation des transports publics, cette démarche visait à soutenir le commerce local, lourdement affecté par la crise sanitaire, en invitant la population à soutenir les commerces de proximité plutôt que de faire ses achats de Noël en ligne auprès des géants du numérique. Au-delà des dix *communes membres*, cette action s'adressait à un grand nombre des communes des districts de la Sarine et de la Singine, incluses dans les réseaux de transport public 10+11 (bus ou train). La gratuité est également proposée pour l'utilisation des parkings *P+R* promus par l'*Agglomération*. Le résultat en matière d'utilisation des transports en commun le 19 décembre 2020 a été remarquable : plus de 4'000 personnes supplémentaires par rapport à la fréquentation moyenne les samedis.



Capture d'écran : www.facebook.com/aggloufribourgfreiburg

O Services de Promotion économique

Guichet économique

En 2020, l'*Agglomération* a pu répondre à plus de trente demandes de renseignement et de conseils d'entreprises. En plus de ces demandes, le motif de recherche de locaux a été nettement plus important par rapport à la recherche de terrains.

Au début du mois de mars 2020, l'*Agglomération* a participé à la hotline « Prêts et cautionnements », mise à disposition par la Promotion économique de l'Etat de Fribourg dans le but de renseigner les entreprises sur les aides disponibles dans le contexte de la crise sanitaire.

Fribourg-Online

L'*Agglomération* a également soutenu des plateformes privées proposant aux commerçants et aux artisans locaux la vente en ligne de leurs produits.



Afin de soutenir son tissu artisanal et commercial local durant la période extraordinaire de l'année 2020 marquée par la Covid-19, l'*Agglomération* a octroyé un soutien financier à Fribourg-Online. Cette plateforme privée et bénévole, lancée par l'entreprise Emblematic, regroupe les commandes passées en ligne et prend en charge les livraisons. L'objectif était d'offrir un débouché supplémentaire aux artisans locaux, en particulier s'ils ne disposent pas eux-mêmes d'un site internet ou des ressources nécessaires à la gestion des commandes et à la livraison des produits, tout en offrant à la population une opportunité d'approvisionnement sans déplacement. Avec l'appui accordé à Fribourg-Online, sous l'angle financier (CHF 4'000) et communicationnel, le but poursuivi par l'*Agglomération* était d'apporter sa

contribution aux différents efforts menés dans le but de soutenir les commerçants fribourgeois et de maintenir le tissu économique régional.

Kariyon de Noël



L'Agglomération a soutenu la plateforme Kariyon de Noël, qui a proposé un point de vente digital pour les artisans fribourgeois pendant la période qui a précédé Noël 2020. L'objectif poursuivi avec cette plateforme était de soutenir les artisans qui n'avaient pas la possibilité d'offrir leurs produits sur les marchés de fin d'année, ces derniers étant annulés en raison de la situation sanitaire. Porté par les fondateurs de la plateforme Kariyon.ch, qui a abouti à la création de l'entreprise Local Impact, le projet Kariyon de Noël a permis d'une part de regrouper les commandes passées en ligne auprès des commerçants locaux inscrits sur le portail et d'autre part d'effectuer la livraison des produits commandés avant le 24 décembre 2020.

La plateforme Kariyon de Noël a été appuyée par l'Agglomération sous l'angle financier (CHF 2'500) et communicationnel, dans le but d'assurer un soutien indirect aux artisans dans le contexte de la crise sanitaire.



Photo : Oliver Price

Concours Graines de Patron.ne



L'Agglomération soutient le concours Graines de Patron.ne, (www.grainesdepatron.ch) porté par la Jeune Chambre Internationale de Fribourg (JCIF), qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs de 35 ans ou moins et dont l'entreprise est inscrite au Registre du

commerce depuis deux ans au maximum. L'entreprise ou le projet d'entreprise doit être à but lucratif et actif dans les domaines de l'artisanat, du service, de l'art ou du commerce. Ce concours vise à encourager l'esprit d'entreprise auprès des jeunes et à les aider à surmonter le cap difficile au début du lancement d'une activité. Le Comité assure la représentation de l'Agglomération au sein du jury de ce concours et son soutien financier s'élève à CHF 7'500. L'évaluation des dossiers a eu lieu dans le courant de l'année 2020. Les entreprises finalistes vont participer à la cérémonie de remise des prix qui sera diffusée en direct sur la chaîne régionale La Télé en 2021.

o Participation aux organes extérieurs

Effort Fribourg SA



Le Comité a assuré la représentation de l'Agglomération au Conseil d'administration de la société Effort Fribourg SA. Cette société, intégralement détenue par la Ville de Fribourg,

octroie des prêts sous forme de microcrédits jusqu'à CHF 30'000, destinés à soutenir le lancement ou le développement de projets et d'activités commerciales, artisanales ou de services en ville de Fribourg. L'Agglomération a participé en 2020 aux quatre séances visant à statuer sur différentes propositions de projets et de demandes de soutien.

Soutien aux entreprises start-up

FRIUP

L'Agglomération a soutenu Fri Up, l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg. Toutes les associations régionales, y compris l'Agglomération, réunies sous l'égide du programme NPR, participent au financement de Fri Up. La contribution financière de l'Agglomération s'élève à CHF 5'000 par an. Avec cet engagement, l'Agglomération confirme son soutien aux entreprises start-up et particulièrement à l'incubateur basé sur le site de BlueFactory. Le Comité a assuré la représentation de l'Agglomération au comité de sélection de projets. En 2020, l'Agglomération a participé à quatre séances dudit comité lorsque les projets proposés étaient basés dans l'agglomération. Le soutien attendu de la part de Fri Up est fourni sous forme de coaching sur une période de plusieurs mois.

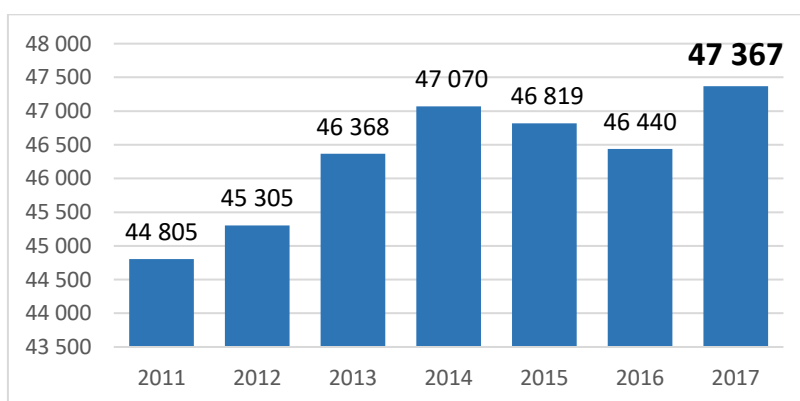
Innoreg Fribourg

Innoreg FR coordonne les projets de la NPR du canton. La NPR est un programme d'impulsion initié par la Confédération avec l'aide des cantons, qui permet d'encourager l'innovation avec des aides sous forme de prêts ou de montants à fonds perdu. Les principaux axes de la NPR pour la période 2020-2023 concernent les domaines de l'industrie et du tourisme. Avec les autres associations régionales du canton, le Comité est représenté au sein de la plateforme régionale Innoreg. A ce titre, l'Agglomération perçoit une subvention annuelle de la NPR de CHF 16'000. En 2020, l'Agglomération a participé à quatre séances.



O Profil socio-économique de l'Agglomération

L'Agglomération a effectué un nouveau relevé des données concernant l'évolution de la population et de l'économie, s'appuyant principalement sur les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (ci-après OFS). Un résumé de cette analyse est disponible sur le site internet de l'Agglomération. Plusieurs communes membres ont en outre demandé une analyse plus fine, axée sur leur territoire communal respectif. Selon les dernières données disponibles de l'OFS (2017), l'agglomération comptait 41% des emplois du canton de Fribourg. Le nombre d'emplois EPT s'élève à 47'367, tandis que le nombre de tous les emplois, indépendamment du taux d'activité, était de 63'712.



Evolution de l'effectif EPT 2011-2017.
Total emplois 2017 : 63'712
(Données : OFS)

Promotion des activités culturelles

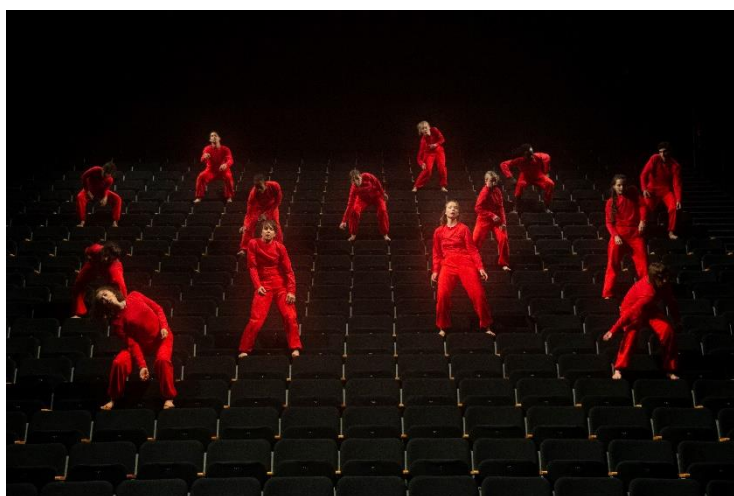
O Préavis de la Commission culturelle et décisions du Comité

En 2020, le Comité a suivi à 92 % les préavis émis par la CCult relatifs aux requêtes de subventions annuelles et extraordinaires expertisées. La CCult, composée en 2020 de douze membres, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis aux membres du

DP, qui étudient leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communiquent leur position au *Comité*.

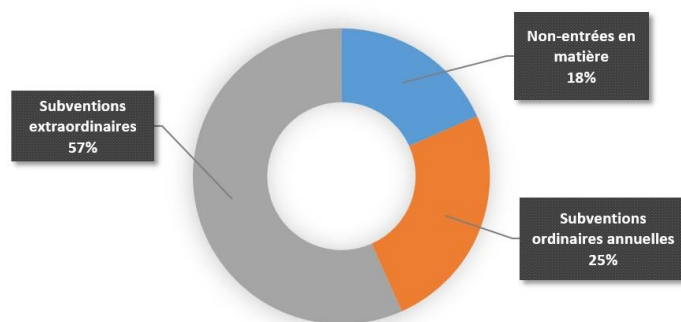
Au cours de l'année 2020 touchée par la crise sanitaire, la *CCult* s'est réunie en plénum seulement à trois reprises en séance ordinaire et a réalisé trois consultations électroniques pendant la période de pandémie afin de préavisier près de 15 demandes de subventions annuelles et d'expertiser 34 requêtes recevables concernant des subventions extraordinaires ou de nouvelles demandes de soutien financier portées par des associations culturelles professionnelles régionales.

Parallèlement, deux groupes de travail composés d'une délégation de la *CCult* ont été menés pendant l'année 2020, l'un portant sur une réflexion institutionnelle relative aux modalités du soutien à la création à travers une participation financière aux frais liés aux représentations et l'autre sur la mise en œuvre du premier Prix culturel à l'émergence, dont la cérémonie a eu lieu en automne 2020. En sus, un Groupe de pilotage pluridisciplinaire a été mis sur pied afin d'accompagner une étude du bureau ceVade (centre d'évaluation et de développement de politiques publiques www.cevade.ch) dont l'objectif est de répondre à une interpellation déposée auprès du *Conseil* visant à une reprise des tâches de Coriolis Infrastructures par l'*Agglomération*. En effet, au printemps 2017, une motion pointait du doigt le dédoublement de la gouvernance culturelle régionale entre l'association de communes Coriolis Infrastructures et la corporation de droit public l'*Agglomération*. Les signataires demandaient ainsi au *Comité* d'envisager concrètement la reprise des activités de Coriolis Infrastructures. Un rapport a été remis au Groupe de pilotage de cette étude en octobre 2020. Les différents scénarii proposés et développés dans ce document, ainsi que les recommandations des membres du Groupe de pilotage seront analysés par le *Comité* et présentés au *Conseil* en 2021.



*Création Da Motus ! Théâtre Equilibre-Nuithonie
Photo : Martine Wolhauser-Panchard*

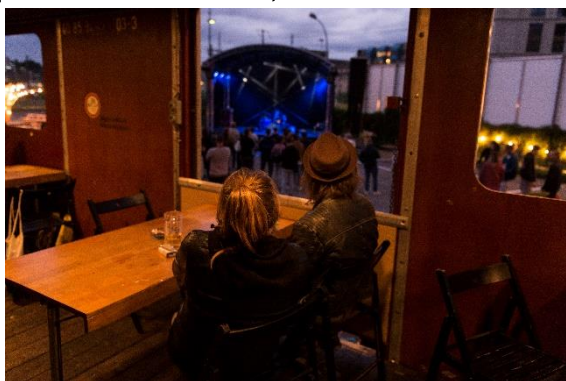
En outre, onze demandes de financement ont fait l'objet d'une non-entrée en matière, ce qui constitue une diminution importante de 39 % par rapport à l'année 2019. Ces décisions de non-entrées en matière représentent 18 % des demandes de financement reçues en 2020. La diminution de ce nombre de non-entrées en matière peut être attribuée en 2020 à l'application et à la diffusion de la *Directive portant sur l'octroi des subventions culturelles ordinaires annuelles et extraordinaires par l'Agglomération*. Cette dernière, disponible sur le site internet de l'*Agglomération* depuis 2019, explicite et détaille les conditions de recevabilité des demandes de soutien financier, tout en présentant les critères requis.



Allocations de subventions culturelles 2020

O Subventions culturelles pluriannuelles, période 2019-2021

Treize associations culturelles sont bénéficiaires de subventions pluriannuelles pour la période 2019-2021, selon les arrêtés du *Comité* du 27 septembre 2018. L'enveloppe annuelle budgétée pour ces allocations trisannuelles est de CHF 1'630'000. Ce montant est identique à celui de 2019. En 2020, ce montant représentait 74 % des allocations de subventions culturelles. Le *Comité* avait accordé à cette catégorie d'acteurs culturels une augmentation globale de 6 % en 2019, par rapport aux montants des subventions pluriannuelles octroyées dans le cadre de la période précédente (2016-2018).



Festival RE ! Juillet 2020, BlueFactory
Photo : Thomas Delley

Evolution et montants des Arrêtés du Comité aux associations bénéficiaires pour la période 2019-2021 :

Subventions pluriannuelles 2019-2021-Associations	Montants versés 2018	Montants versés 2019	Montants Budget 2020	Montants Budget 2021
Tonverein Bad Bonn, Düdingen	100'000	110'000	110'000	110'000
Belluard Bollwerk International, Fribourg	160'000	165'000	165'000	165'000
Les concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne	30'000	30'000	30'000	30'000
Festival International de Films de Fribourg	175'000	180'000	180'000	180'000
Festival International de Musiques Sacrées, Fribourg	100'000	110'000	110'000	110'000
Fri-Art, Fribourg	130'000	140'000	140'000	140'000
Fri-Son, Fribourg	175'000	185'000	185'000	185'000
La Spirale, Fribourg	125'000	125'000	125'000	125'000
Le Nouveau Monde, Fribourg	140'000	140'000	140'000	140'000
Fondation Nouvel Opéra Fribourg / Neue Oper Freiburg (NOF) - Fusion Opéra de Fribourg et Opéra Louise	Opéra de Fribourg 100'000	NOF 115'000	115'000	115'000
Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg	95'000	100'000	100'000	100'000
Société des Concerts de Fribourg	85'000	90'000	90'000	90'000
Fondation du Théâtre des Osses, Givisiez - Centre dramatique fribourgeois	130'000	140'000	140'000	140'000
Total des subventions pluriannuelles	1'545'000	1'630'000	1'630'000	1'630'000

○ Subventions ordinaires annuelles et extraordinaires

Un budget de CHF 560'500 était disponible en 2020 afin de répondre aux demandes de subventions annuelles et extraordinaires des acteurs culturels régionaux. A cette enveloppe se sont ajoutées les contributions volontaires de huit communes non membres : Autigny, Ependes, Grolley, La Brillaz, Pierrafortscha, Schmitten, La Sonnaz, et Prez, pour un montant brut de CHF 15'117. Le *Comité* a alloué cette enveloppe annuelle à 49 projets culturels et à la CarteCulture de Caritas Fribourg, afin d'assurer les initiatives des acteurs culturels répondant au *Règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles*.

En 2020, le domaine du théâtre et de l'opéra remporte la plus grande part de soutien avec une enveloppe de CHF 123'800, soit 22 % du budget des subventions ordinaires annuelles et extraordinaires.



*Création Da Motus ! dé-composition 2020
Photo : Martine Wolhauser-Panchard*

Deux domaines culturels complètent ce tiercé (catégories des subventions annuelles et extraordinaires) : il s'agit des catégories ex aequo festivals-musiques actuelles et jazz (20 %) et festivals-musique classique (arrondi 20 %). Le soutien spécifique aux chœurs, non inclus, représente à peine 3 % des subventions octroyées, sachant que l'*Agglomération* n'apporte dorénavant son financement qu'aux projets professionnels. En effet, le *Comité* a décidé, d'entente avec les représentants du Service de la culture de la Ville de Fribourg et dans le cadre d'un processus appelé *Désenchevêtrement*, que les activités des chœurs amateurs seraient en principe uniquement soutenues par les communes dans lesquelles ces structures sont sises, également dans le cadre de projets exceptionnels qui se déroulent sur leur territoire. Ainsi, dans le cadre d'une première répartition, le *Comité* confirme son soutien à l'Ensemble Pro Orlando et au Chœur ARSIS.

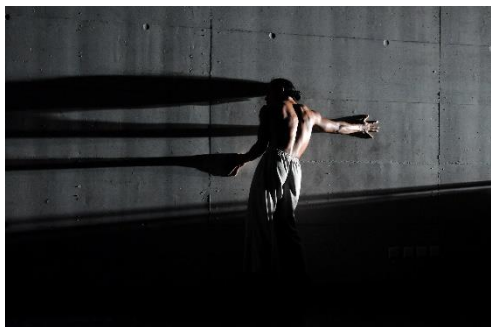
L'objectif du *Désenchevêtrement* consiste à simplifier les procédures des acteurs culturels afin qu'un seul interlocuteur soit identifié dans le cadre du financement de leurs activités. Parallèlement, il s'agit aussi d'éviter le double examen des requêtes (Ville de Fribourg et *Agglomération*).



*Festival Impromptu.e.s 2020
Cie Production d'Avril
Photo : André Jeker*

Le *Comité* a ainsi validé la répartition proposée par le Dicastère des promotions, de concert avec le Service de la culture de la Ville de Fribourg. Le principe cardinal appliqué est celui de la différenciation entre activités culturelles réalisées par des professionnels ou des amateurs, compte tenu également de la dimension locale ou régionale de l'offre proposée au public. Des soutiens historiques ou liés à des configurations particulières de l'offre culturelle demeurent en marge de cette volonté de clarification.

L'*Agglomération* est dorénavant l'unique interlocutrice des associations culturelles bénéficiaires de subventions annuelles suivantes : Deutschfreiburgische Theatergruppe (DFTG); Fête de la danse; Ensemble Orlando; EclatsConcerts; La Nuit des Musées; Académie d'Orgue de Fribourg. En ce qui concerne les associations bénéficiaires de subventions extraordinaires depuis plusieurs années, le *Comité* a validé la reprise en 2020 du soutien apporté auparavant par la Ville de Fribourg aux associations suivantes : Association des Amis de l'Orgue du Collège Saint-Michel; Chœur ARSIS; Friscènes; Action Danse; Salon du Livre romand *Textures*.



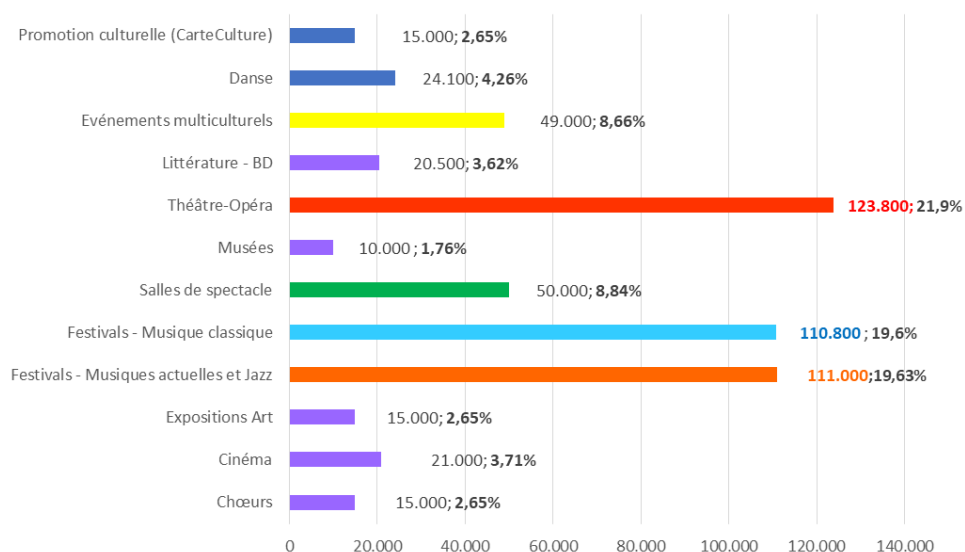
Création Da Motus ! Spectacle Co-Danse, 20.09.2020
Photo : Antonio Bühler

Le soutien aux salles de spectacle arrive en quatrième position avec 9 % des soutiens octroyés, suivi de très près par la catégorie des événements multiculturels 8,7 %. Les animations culturelles dans le domaine de la danse sont soutenues à hauteur de 4 % du budget annuel des subventions et la littérature 3,6 %, en légère diminution par rapport à 2019. Les activités destinées à promouvoir les offres culturelles cinématographiques poursuivent la même baisse par rapport à l'année précédente, en totalisant 3,7 % des allocations en 2020. Enfin, un dernier domaine, celui des expositions artistiques, reste marginal avec 2,6 % des attributions. Cette répartition des ressources est proche de celle qui a eu lieu en 2019. Elle est le reflet des projets prévus à l'échelle régionale par les différents opérateurs culturels professionnels, nonobstant les annulations ou reports générés par la crise sanitaire qui a frappé toutes les activités en 2020.



Création Da Motus ! Spectacle Co-Danse, 20.09.2020
Photo : Martine Wolhauser-Panchard

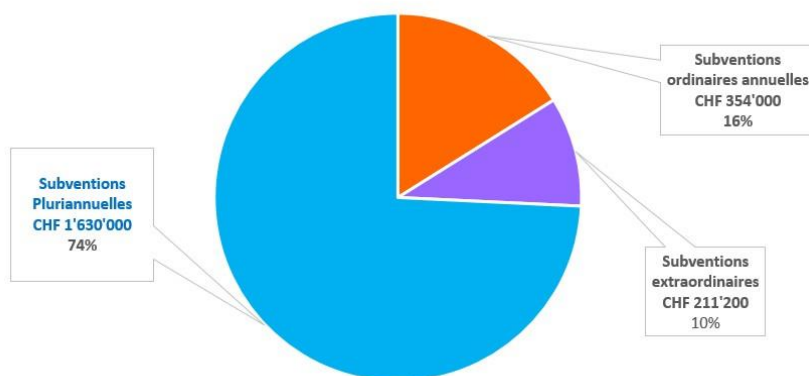
Répartition des subventions ordinaires annuelles et extraordinaires 2020



*Subventions annuelles et extraordinaires 2020
Total des allocations 2020 : CHF 565'200*

○ Répartition des subventions allouées aux acteurs culturels en 2020 par catégorie

La répartition du montant des subventions par catégorie montre que l'essentiel du budget est consacré aux associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles avec 74 % du budget global des subventions culturelles de l'Agglomération en 2020. Respectivement, les allocations de subventions ordinaires annuelles ont représenté 16 % et les subventions extraordinaires 10 % de l'enveloppe budgétaire disponible en 2020.



*Types de subventions octroyées en 2020
Total des allocations : CHF 2'195'200*

Subventions pluriannuelles 2020 / 13 associations bénéficiaires :

Subventions Pluriannuelles 2020	Montants (CHF)
Tonverein Bad Bonn	110 000
Belluard Bollwerk International	165 000
Concerts-de-l'Avent de Villars-sur-Glâne	30 000
Festival de films de Fribourg	180 000
Festival de Musiques sacrées	110 000
Fri-Art, Centre d'art de Fribourg	140 000
Fri-Son	185 000
La Spirale	125 000
Fondation NOF (Nouvel Opéra Fribourg)	115 000
Le Nouveau Monde	140 000
Théâtre des Osses	140 000
Rencontres de Foklore Internationales	100 000
Société des Concerts	90 000
Total subventions pluriannuelles 2020	1 630 000

Subventions ordinaires annuelles 2020 / 15 associations bénéficiaires et le projet CarteCulture de Caritas Fribourg :

Subventions ordinaires annuelles 2020	Montants (CHF)	Remarques
BédéMANIA (biennale)	18 000	<i>Bisannuel</i>
KellerPoche Theater	8 000	
La Lanterne Magique	11 000	
Le Bilboquet	20 000	
Orchestre des Jeunes de Fribourg	31 000	
Die Zauberlaterne	10 000	
Theater in Freiburg - Theaterausschuss (DFAG)	46 000	
Kultur im Podium	30 000	
ADMA - Musique Ancienne	2 000	
Deutschfreib. Theatergruppe DFTG	0	<i>Saison annulée en 2020</i>
Fête de la Danse - RESO	0	<i>Report en 2021</i>
Pro Orlando	8 000	
MUSICA Virtuosa -Festival du Lied	0	<i>Festival Drive In Charmey</i>
EclatsConcert	11 000	
Académie d'Orgue de Fribourg	14 000	
La Nuit des Musées	10 000	
Caritas - CarteCulture	15 000	<i>Convention</i>
Les Georges	90 000	
International Piano Series	30 000	
Total Subventions Annuelles 2020	354 000	<i>Avec CarteCulture</i>

Subventions extraordinaires 2020 / 34 associations bénéficiaires :

Subventions Extraordinaires 2020	Montants (CHF)	Remarques
AOCSM - Concerts St.-Michel	8 800	Désenchevêtrement Ville FR
FriScènes Festival de Théâtre	12 000	Désenchevêtrement Ville FR
Concerts Nouvel An Düdingen	7 500	
Chœur ARSIS	7 000	
Cie Production d'Avril	20 000	<i>Festival Les Impromptu.e.s</i>
Midi Théâtre	5 000	
Centre d'Art WallRiss - Espace Wallstreet	10 000	
Compagnie Boréale	8 000	
Utopie	1 500	
Fondation Bindschedler	10 000	Théâtre des Marionnettes
Compagnie AGP	5 000	
Ensemble Diachronie	5 000	
Kopek	2 000	
Divertimento Vocale	1 500	
Antipode Danse Tanz	7 000	
Da Motus !	17 100	
MJBB	12 500	
Histoires d'ici	1 500	
Théâtre de l'Ecrou	3 000	
SMEM	14 000	
L'Epître	1 000	<i>Nouveau</i>
Théâtre de la Cité	3 000	
Steve Octan Trio	3 500	<i>Nouveau</i>
Freilicht Theater Düdingen	5 000	<i>Nouveau</i>
Cie HighNoon	3 000	<i>Nouveau</i>
Cie Citrons Sonnés	5 000	<i>Nouveau</i>
Naarisch_Guin	1 500	
Cie La Pie Lazuli	1 500	<i>Nouveau</i>
Association K	10 000	<i>Festival RE!</i>
Compagnie Marjolaine Minot	5 000	
Festiwald Marly	1 000	
Visarte Fribourg	5 000	
A à J	800	
Capella Concertata	5 000	
Le Nouveau Monde	2 500	<i>25 ans</i>
Total subventions Extraordinaires 2020	211 200	

Récapitulatif des subventions culturelles octroyées en 2020 :

Récapitulatif des subventions 2020	Montants (CHF)
Subventions pluriannuelles	1 630 000
Subventions ordinaires annuelles	354 000
Subventions extraordinaires	211 200
Montant total octroyé en 2020	2 195 200

o Maintien des subventions aux acteurs culturels en 2020

Dans un contexte de crise sanitaire, le *Comité* a maintenu les subventions allouées en 2020 aux associations culturelles professionnelles et institutions culturelles fribourgeoises qui ont été contraintes de renoncer à leurs activités, selon les recommandations des autorités sanitaires. Cette décision, qui a été communiquée au printemps, concernait aussi bien les subventions pluriannuelles que les subventions annuelles et extraordinaires.

Le *Comité* a ainsi décidé de garantir intégralement le versement des subventions allouées aux animations culturelles prévues en 2020, alors que l'épidémie de la Covid-19 a durement impacté la scène culturelle régionale. A travers cette décision, tout en saluant les décisions prises par les organisateurs, conscients de leur responsabilité auprès du public dans le cadre de manifestations exposant les personnes vulnérables à un risque potentiel, il a souhaité que les ressources publiques engagées permettent de contribuer au redéploiement des manifestations et à la pérennisation des structures fragilisées par cette situation de crise.



*Edition 34 ½ FIFF 2020
Photo : Nicolas Brodard*

o Activités culturelles soutenues par l'Agglomération en 2020, toutes catégories de subventions confondues (pluriannuelles, ordinaires annuelles et extraordinaire)

En tête de classement, les festivals et animations culturelles du domaine des musiques actuelles et du jazz représentent, comme en 2019, l'enveloppe la plus importante des soutiens financiers alloués par l'*Agglomération*, soit près de 31 % du budget. Dans cette catégorie figurent aussi les institutions bénéficiaires de subventions pluriannuelles telles que Fri-Son, La Spirale, Le Nouveau Monde et Bad Bonn.

Le domaine du théâtre et de l'opéra arrive en seconde position en bénéficiant d'une enveloppe annuelle représentant plus de 17 % des ressources dédiées aux acteurs culturels régionaux, en légère augmentation par rapport à 2019.

Le domaine des festivals de musique classique et concerts apparentés est soutenu à hauteur de 15,5 % du budget annuel, en augmentation de 0,5 %. Dans cette typologie sont également intégrées les institutions suivantes : le Festival International de Musiques Sacrées, la Société des Concerts de Fribourg et Les Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne.

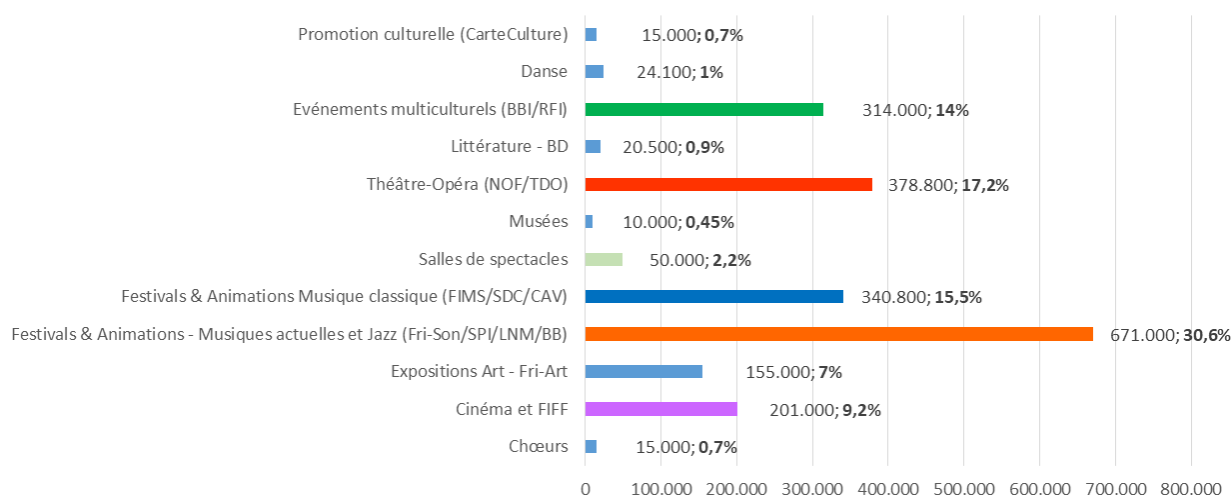
L'*Agglomération* a également financé en 2020, avec 14 % de son budget de promotion culturelle, des événements multiculturels d'importance régionale tels que ceux du Belluard Bollwerk International et des Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg (en hausse de 1 %).

Le montant octroyé pour le domaine du cinéma et du Festival International de Films de Fribourg reste stable et représente 9,2 % du budget annuel de promotion culturelle. Les

allocations pour les expositions d'art et les espaces d'art contemporain (Fri-Art et WallRiss) s'élèvent à 7 % des ressources annuelles, comme en 2019. Enfin, les salles de spectacles (hors pluriannuelles) ont été soutenues à hauteur de 2 % du budget 2020, en légère diminution de 1 %.

On constate également que les domaines de la danse, la littérature-BD, les chœurs et les musées restent les moins bien nantis en matière de financement régional, avec en moyenne une allocation de chacun 1 % de l'enveloppe budgétaire 2020. Toutefois, cette situation révèle la nature des projets culturels développés par les acteurs professionnels sis dans le périmètre de l'*agglomération*. En effet, les demandes de soutien relatives à des activités culturelles dans les champs de la littérature ou de la danse sont relativement moins nombreuses que celles liées à des projets musicaux ou à des représentations théâtrales. De plus, selon la répartition des rôles inscrite dans la loi sur les affaires culturelles (LAC, mai 1991), les domaines de la création et des institutions muséales sont prioritairement soutenus par l'Etat de Fribourg. Les chœurs régionaux, quant à eux, sont majoritairement composés d'amateurs.

Le domaine de la création, prérogative de l'Etat de Fribourg selon la législation en vigueur, est soutenu indirectement par l'*Agglomération* dans le cadre de la participation financière apportée aux frais liés aux représentations ou aux animations culturelles issues de projets de création. Ainsi, en 2020, un montant de près de CHF 61'600 (soit 11 % du budget des subventions annuelles et extraordinaires) a été octroyé à des associations culturelles professionnelles dans le cadre de projets de création théâtrale, musicale ou de spectacle de danse.



Répartition des subventions annuelles, extraordinaires et pluriannuelles en 2020
Total des allocations 2020 : CHF 2'195'200

○ Remise du premier Prix culturel à l'émergence

Afin d'encourager le développement des structures ou des projets culturels professionnels les plus innovants, voire même inédits dans le paysage culturel fribourgeois, le *Comité* a décerné un prix de CHF 5'000 afin de récompenser une association culturelle répondant aux critères de l'émergence. Selon la Directive en vigueur depuis 2020, celle-ci stipule que l'association lauréate désignée par les membres de la *Ccult* ne doit pas avoir réalisé plus de cinq saisons ou événements et développe, en principe, ses activités depuis moins de sept ans dans le périmètre de l'*agglomération*. Ainsi, le *Comité* porte une attention particulière à l'essor de nouvelles initiatives culturelles professionnelles. Le Prix culturel à l'émergence ne faisant pas l'objet d'un appel à projets, son attribution se veut une heureuse surprise pour l'association lauréate.



Remise du Prix culturel à l'émergence, le 9 septembre 2020
Photos : Martine Wolhauser-Panchard

En 2020, l'Association Histoires d'ici a remporté le premier Prix culturel à l'émergence pour la 3^{ème} édition de son *Writing Day*. Depuis 2017, cette association invite les Fribourgeoises et Fribourgeois à prendre la plume pour s'essayer à l'*écriture de soi* sous l'œil expert de *recueilleurs* de récits de vie, chaque 27 septembre. Elèves du cycle d'orientation ou du collège, amoureux de littérature et d'histoire ou encore auteurs reconnus, chacun est le bienvenu. Les textes recueillis viennent enrichir un fonds d'archives de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Le *Comité* a salué l'originalité de ce projet à la fois littéraire, historique, bilingue et pédagogique.

○ Perspectives budgétaires pour les subventions culturelles 2021 dans un contexte empreint d'incertitudes

En 2020, le budget de promotion culturelle a bénéficié d'une augmentation de 4,8 % pour l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions annuelles et extraordinaires, soit CHF 575'500 (brut, y compris la participation budgétée pour la CarteCulture de Caritas Fribourg). En octobre 2020, le *Conseil* a validé les propositions du *Comité* en faveur d'une enveloppe budgétaire identique pour 2021. L'enveloppe des subventions pluriannuelles reste, elle, fixée à celle de l'année 2019, soit CHF 1'630'000 répartis entre treize associations bénéficiaires. Un montant global brut de CHF 2'205'500 pour le subventionnement des activités culturelles régionales a ainsi été adopté par le *Conseil* pour l'année 2021, hors participations volontaires des communes non membres de l'*Agglomération*.



FIFF 2020
Photo : Nicolas Brodard

Le budget 2021 prévoit également une dotation spécifique de CHF 5'000 destinée à l'octroi d'un Prix culturel à l'émergence.

Parallèlement, le *Comité* a confirmé son engagement en faveur des acteurs culturels dans un contexte pandémique qui met à terre l'ensemble du secteur de la culture. Les plus importantes institutions culturelles fribourgeoises seront invitées, dès le printemps 2021, à la renégociation de subventions trisannuelles pour une prochaine période s'étendant de 2022 à 2024. Alors que les conséquences économiques et sociales des mesures prises afin d'endiguer la Covid-19 menacent l'équilibre fragile de la scène culturelle régionale, le *Comité* entend assurer aux treize associations culturelles, actuellement bénéficiaires de subventions pluriannuelles jusqu'à la fin de l'année 2021, un financement consolidé jusqu'en 2024.

En 2021, le *Comité* assure en outre aux associations bénéficiant d'une décision d'allocation de subvention ordinaire annuelle ou extraordinaire, le versement d'un

montant minimal correspondant à 70 % de la subvention accordée, indépendamment d'une éventuelle annulation ou d'un report de leurs activités. Ce principe ne s'applique pas aux associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles qui recevront l'intégralité du montant alloué par arrêté du *Comité* en 2018 pour la période 2019-2021.

Le *Comité* entend ainsi réitérer son soutien aux acteurs culturels contraints de renoncer à leurs activités, afin de répondre aux exigences des mesures édictées pour freiner la propagation du coronavirus. Tout en appelant de ses vœux une reprise prochaine des animations culturelles, le *Comité* souhaite que les ressources publiques engagées contribuent à la pérennisation des structures professionnelles fragilisées par la crise sanitaire et à la renaissance d'une offre culturelle transformée, adaptée à de nouvelles conditions sanitaires.

Enfin, dans le cadre de ses tâches statutaires et de concert avec les autres organes régionaux et cantonaux de promotion culturelle, le *Comité* a confirmé en 2020 son engagement envers des projets d'envergure nationale qui se tiendront en 2021. La manifestation les Rencontres du Théâtre Suisse devrait ainsi se dérouler dans la région fribourgeoise du 5 au 9 mai 2021, avec la participation de l'*Agglomération*. La ville de Fribourg accueillera aussi la 21^{ème} Schubertiade les 4 et 5 septembre 2021, une manifestation à laquelle le *Comité* a garanti un financement substantiel en soutenant l'association fribourgeoise responsable de l'organisation des événements dans la capitale cantonale.



Festival Impromptu.e.s 2020
Cie Production d'Avril
Photo : André Jeker

Promotion touristique

L'exercice écoulé a été marqué par la pandémie qui a sévi et qui a généré son lot de conséquences concrètes sur la société et l'économie, touchant de plein fouet l'industrie touristique. Toutes les fréquentations ont diminué et les touristes étrangers ne sont pratiquement pas venus. Un rebond a pu être constaté au début de l'été, accompagné par plusieurs offres inédites, adaptées aux réalités naissantes. On pense notamment à l'apéro-box ou à la mise en place de forfaits spécifiques. *FTR* a ainsi su faire preuve de souplesse et de flexibilité de sorte à pouvoir offrir aux visiteurs une expérience agréable en dépit des nouvelles contraintes.

L'année 2020, malgré ces circonstances particulières, a vu divers projets connaître des avancées significatives. Ainsi, *FTR* a continué à mener à bien ses missions d'accueil, de promotion et de développement de produits. Un fait marquant de l'année écoulée est le visio-guide « Frÿburg 1606 ». Ce nouveau mode de visite, ludique et didactique, agrémenté de réalité augmentée et offrant une expérience immersive dans le Fribourg de Martin Martini, a été nommé parmi les six finalistes sur près de 70 candidatures au « Milestone », le prix du tourisme suisse à l'innovation. Une belle reconnaissance pour *FTR* ainsi que pour tous les acteurs qui ont participé à sa création, notamment l'*Agglomération* qui a contribué à son financement.

FTR a ainsi traversé l'année sereinement en remplissant ses missions d'accueil, d'animation et de promotion avec professionnalisme et amour du métier.

2.3 Dicastère des finances et des ressources humaines

Finances

En 2020, le *DF&RH* s'est réuni à treize reprises. Il a préparé deux projets de message, relatifs à la validation des comptes 2019 de l'*Agglomération* (message n° 37), respectivement à l'adoption du budget 2021 de l'*Agglomération* (message n° 43), qu'il a soumis au *Comité*.

○ Validation des comptes 2019

Le *DF&RH* a assuré la préparation du bouclage des comptes 2019 et a élaboré le message y relatif (message n° 37), que le *Comité* a ensuite validé dans le cadre de sa séance du 29 avril 2020. Le *DF&RH* et le *DAEM* l'ont ensuite présenté à la *CF* lors de sa séance du 12 juin 2020. Les comptes 2019 ont finalement été approuvés par le *Conseil* le 25 juin 2020.

○ Préparation du budget 2021

En 2020, le *DF&RH* a procédé à l'élaboration du budget 2021 et du message y relatif (message n° 43), que le *Comité* a validé au cours de sa séance du 10 septembre 2020. Ce projet de budget a ensuite été présenté par le *DF&RH* et le *DAEM* à la *CF* le 28 septembre 2020. Lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2020, le *Comité* a soumis au *Conseil* le budget 2021 (fonctionnement et investissement), qui a été adopté.

○ Mise à jour de la planification financière 2020-2024

En 2020, le *DF&RH* a procédé à la mise à jour de la planification financière de l'*Agglomération* pour la période 2021-2025. Le 10 septembre 2020, le *Comité* a validé cette mise à jour, qui a ensuite été présentée le 28 septembre 2020 à la *CF* par le *DF&RH*, puis transmise par le *Comité* au *Conseil* le 8 octobre 2020, pour information.

Ressources humaines

Le *Comité* a continué d'offrir à de jeunes universitaires la possibilité d'effectuer un stage après leur bachelor ou leur master, afin de se familiariser au travail effectué par les différents domaines de l'*Agglomération*. Cette année, deux stagiaires ont été engagés pour prêter main forte au domaine de la culture ainsi que de l'aménagement et de la mobilité.

○ Aménagement et mobilité

A ce titre, Mme Pauline Helmstetter a renforcé les effectifs du *DAEM* à raison de 1 *EPT* tout au long de l'année. Elle a notamment coordonné les aspects cartographiques en lien avec le *PA4*.

○ Culture

Mme Camille Bressoud a quant à elle bénéficié d'un stage à plein temps, elle aussi sur l'entier de l'année, auprès de la Promotion culturelle. Elle a notamment soutenu le travail de la Responsable en ce qui concerne l'octroi des subventions culturelles aux différentes associations.

○ Révision du Règlement du personnel

Dans le courant de 2020, le *DF&RH* a achevé le travail qu'il avait initié fin 2016 en vue d'une révision du Règlement du personnel de l'*Agglomération*. Ce travail a pris la forme d'un projet de règlement et d'un message que le *Conseil* sera amené à entériner dans sa première séance de 2021.

3 Divers

O Participation dans des groupes de travail

Les membres du *Comité* participent régulièrement aux séances des commissions du législatif de l'*Agglomération* que sont la *CAME* (trois séances) et la *CF* (trois séances ordinaires). Ils ont également participé aux séances des commissions consultatives que sont la *CARM* (six séances) et la *CCult* (six séances ordinaires).

En plus de ces séances liées au fonctionnement interne de l'*Agglomération*, les membres du *Comité* ont notamment pris part à plusieurs séances dans le but de maintenir les contacts institutionnels avec les autorités politiques au niveau cantonal ou régional :

- Comité de *Région capitale suisse (ci-après RCS)* : M. Steiert
- Groupe d'accompagnement de l'*Agglomération* (GAF) : Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray ainsi que MM. Schneuwly et Philipona
- Comité de pilotage de la *CRID* : M. Schneuwly, M. Steiert, Mme Probst
- Comité de direction de *FTR* : M. Gabaglio et Probst
- Comité de pilotage des *Assises* : M. Gabaglio

Le *Comité* est également amené à prendre part à plusieurs groupes de pilotage politiques qui concernent des projets importants développés dans le périmètre de l'*agglomération* :

- Comité de pilotage du projet de réaménagement de la place de la gare de Fribourg Fribourg et du carrefour Richemond : Mme Dévaud-Sciboz
- Groupe de pilotage de la liaison Marly-Matran : M. Schneuwly
- Comité de pilotage de la route de contournement de Givisiez : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage *PAD* Taconnets Givisiez : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage du projet de requalification du quartier du Bourg : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage Marly Innovation Center (MIC) : M. Marmier
- Comité de pilotage loi sur la mobilité : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage axes forts de mobilité : Mme Dévaud-Sciboz
- COPAR Plateau d'Agy : M. Marmier
- Groupe de travail Chamblioux : M. Helbling

En sa qualité de commanditaire de prestations, l'*Agglomération* entretient également des rapports réguliers avec les *TPF* à différents niveaux :

- Groupe stratégique *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Probst ainsi que MM. Schneuwly, Nobs et Helbling
- Groupe de travail réseau horaire *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Probst ainsi que MM. Helbling et Marmier
- Groupe de travail finance, juridique, distribution *Agglomération/TPF* : Mme Probst ainsi que MM. Helbling et Marmier
- Groupe de suivi de la convention d'objectifs : Mme Dévaud-Sciboz ainsi que les représentants de l'*Agglomération* présents des autres groupes de travail qui sont intégrés dans un *sounding board*.

O Affiliations

En 2020, le *Comité* n'a pas affilié l'*Agglomération* à de nouvelles associations et a maintenu le statu quo (principales affiliations : *RCS*, *Innoreg FR*, Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg (CCIF), *EspaceSuisse*, *Raum+*).

L'année écoulée a été marquée par la poursuite de l'engagement de l'*Agglomération* dans le cadre des différents organes de *RCS*. Elle regroupe les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales, dont l'*Agglomération*. *RCS* a pour but de renforcer les régions concernées en tant qu'espace de vie et espace économique novateur, tant sur le plan national qu'international. Afin d'atteindre ces objectifs, elle concentre ses activités sur les

sept thèmes clés suivants : centre politique, pôle de santé, région capitale suisse, smart capital region, cluster food & nutrition, développement économique et territorial intercantonal, transport et bilinguisme.

4 Informations générales

○ Collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération en 2020

Secrétariat général	M. Félicien Frossard à 100 %
Coordination des mesures des projets d'agglomération	M. Johan Grossmann à 80 %
Aménagement	Mme Lauriane Grosjean à 100 % M. Ian Losa à 80%
Mobilité	M. François Périllon à 90 % de janvier à avril, puis à 100% M. Olivier Caspar à 100 %
Promotion économique	Mme Snezana Peiry à 100 %
Promotion culturelle	Mme Inès Roquillas à 100 %
Finances et Ressources humaines	M. Jean-Noël Tercier à 100 %
Secrétariat du <i>Conseil</i>	Mme Noémie Nicolas à 100 %
Secrétariat administratif	Mme Aline Junod à 90 % Mme Virginie Zube à 40 %

Ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Annexe - Liste des membres du Conseil 2020

Nom	Prénom	Commune	
Achermann	Marius	Avry	
Moret	Michel		
von der Weid	Géraldine		
Gury Racine	Jacqueline	Belfaux	Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (29.02.20)
Frésard	Muriel		Membre entrant / eintretendes Mitglied (27.08.20)
Litzistorf	Gabriel		
Lüthi	Marc		
Stockel	Velko		
Angeloz	Chantal	Corminboeuf	Membre entrant / eintretendes Mitglied (24.01.20)
Lunghi	Alain		
Viel	Dario		
Brügger	Adrian	Düdingen	
Hauswirth	Urs		
Johner-Tschannen	Anita		
Schneuwly	Jonas		
Walther	Ernst-Peter		
Werro	Moritz		
Acklin Zimmermann	Béatrice	Fribourg	
Allenspach	Christoph		
Altermatt	Bernhard		
Collaud	Gérald		
Collaud	Oliver		
Cudré-Mauroux	Stéphane		
de Reyff	Charles		
Galley	Liliane		
Giller	Christophe		
Giller-Zbinden	Marie		
Liaudat	Geneviève		
Menétrey	Fabienne		
Mosoba	Immaculée		
Perritaz	Pierre-Alain		
Rhally	Georges		
Schneuwly-Aschwanden	Eleonora		
Thiémond	Cécile		
Walter	Lionel		
Colella	Vladimir	Givisiez	Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (25.06.20)
de Reyff	Gilles		
Lepori	Damiano		
Schuwey	Hervé		
Tortorella	Marcel		Membre entrant / eintretendes Mitglied (03.12.20)
Barras	Jean-Louis	Granges-Paccot	
Jaquet	Marjorie		
Litandi	Yves		
Overney	Alexis	Marly	
Boéchat	Jean-Marc		
Clerc	Bernard		
Humbert	Jean-Luc		
Maillard	Christophe		
Oertig	Jean-Pierre		
Romanens	Eric	Matran	
Dorthe	Sébastien		
Dumoulin	Jean-Luc		
Rérat	Nicolas	Villars-sur-Glâne	
Andina	Marc'Aurelio		
Carrel	Pierre-Emmanuel		
Dietrich	Jacques		
Grangier	François		
Küttel	Dimetri		
Monney	Claude		
Wicht	Alexandre		